

# JOURNAL HELVETIQUE OU RECUEIL

DE

*Pièces fugitives de Littérature choisie ; de Poësie ;  
de Traits d'Histoire, ancienne & moderne ; de  
Découvertes des Sciences & des Arts ; de Nou-  
velles de la République des Lettres ; & de di-  
verses autres Particularités intéressantes & cu-  
rieuses, tant de Suisse, que des Pais Etrangers.*

SEPTEMBRE 1739.



A NEUCHÂTEL,  
DE L'IMPRIMERIE DES JOURNALISTES.

---

M D C C X X I X.

---

*Avec Aprobation.*





# JOURNAL HELVETIQUE

SEPTEMBRE 1739.

---



L E T T R E

D E M R. R O Q U E S ,

*Pasteur de l'Eglise Françoise de BASLE, ser-  
vant de Réponse à celle de Mr. l'Abé GOUJET,  
Chanoine de St. Jaques l'Hôpital à Paris, la-  
quelle est imprimée dans le Tome XXVIII. de  
la Bibliothèque Françoise; Partie I. pag. 162.*

M O N S I E U R ,

**J**É ne vous dissimulerai pas la Surprise que  
me causa, il y a huit ou dix jours, la  
Nouvelle qu'on me donna de *Paris*, que  
vous aviez pris la peine de publier une  
Lettre contre les Remarques que j'avois  
faites sur votre *Supplément du Moréri*. Je ne  
croyois

A 2

#### 4. JOURNAL HELVETIQUE

Crois pas que vous en fiffiés assés de cas pour leur oposer une Réponse.

Mais ma surprise redoubla, lorsqu'ayant reçu, presque en meme tems, la *Bibliothèque Françoise*, je vis que cette Réponse étoit la même Lettre que vous m'aviés fait l'honneur de m'écrire en date du 10. Janvier de l'Année courante, & que je conserve très précieusement.

J'avoue que je présumois, que puisque vous aviés pris le parti de m'édifier sur la Préface de vôtre *Supplément*, & sur divers autres Articles, cette affaire seroit totalement assoupie, & que vous seriés satisfait de la facilité avec laquelle j'admettois & vos excuses & vos Réponses. Comme vous ne me faisiés point sentir que vous aviés le dessein de rendre vôtre Lettre publique, je n'eus garde d'avoir cette pensée, croiant bonnement qu'on n'en vient pas là sans en avertir, lorsqu'on a tant fait que de s'adresser en particulier à son Antagoniste, avec quelques marques d'estime & de confiance. J'ai été assés Novice pour ignorer, que les Personnes extraordinaires sont au dessus des Règles; que c'est à elles à les donner & non à les suivre.

Deux ou trois raisons sur tout me faisoient croire que vous en demureriés là. Mes Remarques étoient peu connues. \* Le seul *Mercur* Suisse en avoit dit un mot, & les *Journaux*,  
qui

\* Mercure d'Octobre 1737. Page 108.

qui s'impriment en *Hollande*, avoient refusé d'en parler, pour ne pas déplaire à Mrs. les Libraires, (Nation despotique,) qui n'ont jamais permis que les *Journalistes*, qui sont à leur solde, annonçassent les Editions du *Moxeri* faites à Bâle: *Figulus Figulum odit*. Cela est sur tout vrai à l'égard de certains Libraires, qui ne peuvent souffrir que l'on mette des bornes à leur avidité. Ma Brochure étant donc si peu connue, je ne croïois pas que vous daignassiez, *Monsieur*, la tirer de l'obscurité, & lui donner quelque relief par une Réponse publique.

Une autre Réflexion me faisoit présumer que vous ne publieries pas vôtre Lettre; c'est que vous y tombés d'accord que j'ai été fondé dans mes plaintes, & dans la meilleure partie de mes Remarques. Vôtre Préface annonçoit, que vous aviez pris de l'Edition de Bâle tout ce qu'elle peut contenir d'intéressant, dans ce qu'elle a ajouté de nouveau; mais que vôtre Ouvrage le renferme d'une manière plus utile, parce que vous n'en aviez rien pris sans l'avoir examiné, ayant tout pesé, tout vérifié, de peur d'adopter les erreurs des autres, en vous conformant trop sensiblement à leurs recherches. Or vous avoués dans vôtre Lettre, conformément à ce que j'ai prouvé dans mes Remarques: 1. Que vous avés omis un grand nombre d'Articles de toute espèce. 2. Que vous n'avés pas rendu

plus utiles les Articles que vous en avés tirés. Votre Lettre le reconnoit en disant, *que vous n'en avés examiné que la plupart, & que vous n'y avés fait que peu d'Additions & de Corrections.*

3. Que vous avés supprimé une grande quantité de faits, & vous l'avoués. De tout cela il résulte clairement que j'avois raison de me plaindre de l'Article de votre Préface, & je ne croïois pas que votre modestie vous portat à en faire un aveu public.

Il est vrai que vous désavoués l'Article de votre Préface, comme aiant été falsifié par les Libraires; & c'est aussi à leur main téméraire que vous attribué la Supression de la déclaration que vous avés mise au bas de nos Articles, pour marquer que vous les avés tiré de notre Edition. Souffrés, *Monfieur*, que je copie ce que vous dites sur ces deux Articles. Je conviens premièrement, dites vous, *Monfieur*, qu'on lit dans mon Avertissement, *ce que vous en raportés, & je ne suis pas assés injuste pour vous faire un Crime de l'avoir répété. Vous ne pouviés deviner que je m'étois contenté de dire en général, que je n'avois point négligé de consulter les Additions & les Articles nouveaux qui sont dans le Dictionnaire imprimé à Bâle, afin de profiter, selon mes vues, de ce qui m'y avoit paru intéressant. C'étoit en eset tout mon dessein. On a fait, sans ma participation, à cet Avertissement, des changemens que je n'ai point approuvés,*

vés, parce qu'ils m'engageoient sur ce point, à beaucoup plus que je n'avois promis & exécuté. . . Plus bas vous ajoutés. J'aurois donc dû faire honneur à votre Dictionnaire des Aditions ou des Articles entiers que j'avois pris. Je l'aurois dû; ouï & je l'ai toujours fait. Si ces Citations ne paroissent que \* rarement, c'est malgré moi, je puis vous le protester. On les a supprimé contre mon intention.

Tous ces aveus étoient au delà de tout ce que je demandois, & j'y trouvois, avec mon Apologie, votre justification plénière. Mais ils forment pour moi une nouvelle raison de croire que vous ne publieries pas votre Lettre. Car j'étois bien persuadé, que ces Déclarations, que je regardois comme suffisantes, ne seroient peut-être pas envisagées de la même manière par le Public, qui suit dans ses jugemens les règles d'une justice rigoureuse, plutôt que celles de la Charité qui n'est pas soupçonneuse.

En éfet, Monsieur, ne croiés vous pas que plusieurs Lecteurs diront 1<sup>o</sup>. Qu'un Auteur est Maître de son Ouvrage; qu'il ne doit point permettre qu'on lui fasse dire ce qu'il ne pense pas; qu'il ne doit point sacrifier la vérité à une fausse complaisance, surtout quand il s'agit d'une vérité qu'on ne peut supprimer sans injustice. *Qui tacet consentire videtur.*

2<sup>o</sup>. Qu'un Auteur est recusable dans ces sortes

A 3

tes

\* Effectivement rien n'est plus rare; je n'ai trouvé aucun Article où cette Citation se trouve.

tes d'aveus, surtout lorsqu'ils ne viennent qu'après coup, & lorsqu'on le force en quelque sorte à les faire, sans qu'il produise, de la part de ceux qui ont altéré ses Ecrits, aucune Déclaration de leur supercherie.

3<sup>o</sup>. Que si ces aveus étoient une fois admis comme suffisans, ce seroit une échappatoire dont quantité d'Ecrivains se serviroient pour dire tout ce qui leur plaît, en se réservant, lorsqu'on viendroit à les attaquer, de charger les Libraires de tout ce qu'ils ont imprudemment avancé.

Vous avez, *Monsieur*, dans le même Tome de la *Bibliothèque Française*, où est vôtre Lettre, la preuve que le Public ne goûte point ces sortes d'excuses. Mr. de *Voltaire* aiant donné les Elémens de la Philosophie de *Newton* avec ce Titre, *Elémens de la Philosophie de Newton, mis à la portée de tout le Monde*; on a trouvé qu'on pouvoit lui appliquer, *Quid dignum tanto feret hic promissor hiatus*: Il l'a senti: aussi déclara-t'il dans le Journal de Mai 1738. que ces mots *mis à la portée de tout le Monde, sont de la façon de l'Imprimeur*. Mais on n'a pas été la dupe du Poëte Philosophe; & malheureusement pour lui, son Avant propos l'a trahi: Il y répétoit à peu près la même promesse, plus digne du Stile Poétique, que de l'exacte Vérité Philosophique. En effet, quelle aparence qu'un Imprimeur s'avise de caractériser un Livre où peut être il ne voit goutte?



Il s'en faut de beaucoup que la hardiesse que Mr. de *Voltaire* attribue à son Imprimeur, égale la témérité que vous imputés à vos Libraires. Quoi ! falsifier une Préface dans un Article de conséquence, & faire main basse sur un milier d'Articles ( car je n'exagère pas, si j'avance que vous en avés tiré ce nombre de nôtre Edition, ) pour en retrancher les Citations que vous y aviez mises ; c'est une hardiesse si coupable que je vous laisse, à vous *Monsieur* qui êtes le lezé, à la qualifier comme elle le mérite. Franchement il faut être aussi indulgent que vous l'êtes, pour souffrir ces attentats qui réjaillissent sur vôtre honneur.

Voilà, *Monsieur*, les raisons qui me persuadoient que vous ne publieries point vôtre Lettre. Mais je vois bien que mes scrupules n'ont pas été les vôtres, & que nous avons pensé fort différemment. Quoiqu'il en soit, puisque vous avés trouvé bon d'imprimer vôtre Lettre, dont vous étiez parfaitement le Maître, vous me permettrés aussi de tirer la mienne, de derrière le Rideau, afin que l'on voie que j'avois senti tout l'honneur que vous m'avés fait de m'écrire, & que je vous rends justice, autant que cela dépend de moi. Cette nécessité m'excuse auprès du Public, si j'ose lui présenter une Lettre, qui n'étoit nullement destinée à paroître au grand jour, & dont j'ai, par hazard, & contre ma coutume, conservé le

brouillon. Voici donc cette Lettre : Elle est du 18. Avril 1739. & j'avois l'honneur de répondre à celle dont vous m'avez favorisé le 10. Janvier précédent.

## MONSIEUR,

*J*E suis tout honteux, de ce que j'ai si fort renvoyé la Réponse à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, au sujet de mes Remarques, & je vous fais mille excuses de ce retard. Une suite d'affaires assez embarrassantes pour un petit-Homme m'a mis, malgré moi, hors d'état de m'aquiter de mon devoir à votre égard.

Je suis très mortifié, Monsieur, de ce que mes Remarques vous ont déplu, & en quelque sorte aigri contre moi. Je vous assure que ce n'étoit point là mon but, & que personne ne se plaint moins que moi à faire de la peine à qui que ce soit, & surtout à des Hommes de mérite, dignes de l'estime & de la reconnaissance publique.

Je le voi, ce sont vos téméraires Libraires, qui ont causé tout le mal dont je me plains, & je ne leur ai aucune obligation d'avoir inséré les expressions qui m'ont servi de Texte. Mais en même tems que vous ne me faites l'honneur de n'apprendre le tour que vous ont joué les Libraires, vous faites aussi mon Apologie à votre égard. Car enfin, pouvois-je savoir ce qu'il y avoit dans le Manuscrit de votre Préface & deviner que les Citations

*Citations qui devoient se trouver au bas des Articles, tirés de nôtre Edition, avoient été enlevées à vôtre insçu ?*

*Pour sûr je n'aurois jamais pris la Plume, si vôtre Préface s'étoit exprimée de la manière en laquelle vous me le marqués. Je suis les contestations plutôt que de les rechercher. Mais je croiois, dans l'état où j'ai vu les choses, que l'équité étoit trop lésée pour la laisser sans défense. Je devois cela aux Libraires pour lesquels j'ai travaillé, je le devois au Public, je me le devois à moi-même.*

*Avoies, Monsieur, que si vous avies été à ma place, vous avies fait les mêmes plaintes, puis-que vôtre équité vous porte à reconnoître qu'elles sont fondées.*

*Peut être que je me suis exprimé plus vivement que je ne devois. Mais je vous l'avouïerai, avec cette franchise dont je fais profession & qui n'us sied à tous; j'étois piqué de voir qu'on parloit d'un ton si méprisant d'un Ouvrage, qui n'a pas déplû à tout le Monde, & dont vous voulés bien, dans vôtre Lettre, faire plus de cas qu'il ne mérite. Il est facheux & très mortifiant pour les Auteurs que les Libraires exercent sur leurs Ecrits un Despotisme des plus Tiranniques, uniquement pour assouvir leur cupidité.*

*Mais malgré mon mécontentement, vous avés dû apercevoir, Monsieur, que je concevois pour vos lumières & pour vôtre travail une parfaite estime. Je connoissois déjà les obligations que le Public vous*

a pour la continuation de l'Ouvrage de feu Mr. DU PIN, & j'ai appris d'un de mes Amis, qui est en Allemagne, & qui a l'avantage de vous connoître, combien vous êtes estimable par votre Caractère également doux & poli.

Non, Monsieur, la diversité des sentimens, en matière de Religion, ne me fermera jamais les yeux sur le mérite & la probité. & n'alterera jamais cette Charité que nôtre Grand Maître nous a si fort recommandée. Je ne dirai jamais de ceux qui sont dans l'erreur de bonne foi, & qui vivent dans les sentimens d'une Pieté sincère, qu'ils sont exclus du Salut. Je me souviendrai toujours de cette Exhortation, ou plutôt de cette Censure de l'Apôtre, \* Tu qui es qui judicas alienum sensum? Domino suo stat aut cadit. Pourquoi nous damner les uns les autres? Pourquoi nous haïr & nous persécuter? Nous sommes les Serviteurs du Seigneur & non point les Juges de nos Frères. Puisque nous croions sincèrement les Vérités renfermées dans le Simbole des Apôtres, peut on nous regarder comme hors de la Voie du Salut, sous prétexte que nous n'adoptons pas des sentimens que nous ne découvrons point dans les Ecriés sacrés, ni dans la Doctrine des Pères avant le Concile de Nicée, & de la nouveauté desquels quelques uns de vos Auteurs font l'aveu, comme FRA PAOLO dans son Histoire du Concile de Trente, avec les Notes du Père LE COU-RAYER? Si la Tolérance Chrétienne & l'amour sincère

\* Rom. XIV. 4

*fincère de la Vérité régnoient dans le Monde Chrétien, on ne s'anathématiseroit point les uns les autres, & dans peu les Murs de séparation disparaïtroient.*

*Vôtre Modestie, Monsieur, donne trop de prix aux Remarques que j'ai faites pour relever quelques inadvertances dans vôtre excellent Ouvrage. Je ne suis nullement surpris que dans une si grande diversité de Matieres, quelques inexacétitudes échappent. Je suis plutôt surpris de n'en pas trouver un plus grand nombre. Sûrement vôtre travail sera très utile à ceux qui voudront donner de nouvelles Editions du Dictionnaire Historique & vôtre Nom vivra aussi long-tems que le Nom de celui qui l'a commencé, & peut-être avec plus d'honneur.*

*Je vous rens graces de ce que vous m'edifiés sur l'Article des Cartons que l'on a fait à vôtre Supplément, & sur l'Auteur de l'indigne Almanach du Diable. Je croiois avoir des autorités irréfragables pour écrire ce que j'ai dit; mais je vois bien qu'on se plait à déguiser les faits, quoi qu'on les donne pour les tenir de la premiere main. J'ai aussi pris le change sur l'Article de Paris, & j'ai crû de bonne foi qu'il s'agissoit du fameux Abé.*

*Au reste vous ne me rendés pas justice au Sujet des Articles que j'ai inseré dans nôtre Edition de Bâle. Si vous daignés la parcourir, vous y verres que j'y ai placé, autant que j'ai pû, les Articles*

ticles des Ecrivains de votre Eglise, même ceux qu'on ne comprenoit pas pourquoi ils n'y étoient point depuis longtems. Je ne vous citerai que l'Illustre FENELON, & Madame GUION, trop connue par son Esprit, ses sentimens & ses infortunes. Je crois même qu'on ne peut me reprocher d'avoir donné aucune Epithète, qui sentit l'Esprit de parti. Si je l'avois fait, j'aurois agi contre les Principes que je m'étois fixés, & selon lesquels j'ai retranché tant d'invectives inutiles, dirai je scandaleuses?

J'espère donc, Monsieur, de votre modération, & de votre équité, que vous ne me regarderez plus de mauvais œil. Je serois au comble de ma joie, si je pouvois vous être de quelque utilité dans ces quartiers, & j'embrasserai avec reconnoissance les occasions de vous manifester toute l'étendue de mon estime, & le desir d'avoir part à votre Bienveillance Chrétienne, étant très-sincèrement &c.

**L**E contenu de cette Lettre suffisoit dans le tems où elle a été écrite & dans la supposition, Monsieur, que la vôtre ne paroitroit point en public. Mais à présent je ne puis me dispenser de toucher quelques Articles que j'avois omis à dessein, sans vouloir pourtant m'arrêter à tous ceux sur lesquels je pourrois insister.

I. Vous me dites dans votre Lettre, Que la plus grande partie de votre Ouvrage étoit achevé pour la Composition, lors qu'on vous remit nôtre

ire Edition, & que vous n'étiez point d'humeur à devenir le Copiste d'autrui. Cela signifie, si je vous comprends bien, que vous n'avez profité de l'Edition de Bâle que sur la fin de votre Savant Recueil, & que lorsque vous avez pris de nos Articles, ce n'a point été comme un Copiste, mais comme un Auteur qui fait fondre & ranger ses Matériaux à sa manière.

J'aurois toutes les envies de vous en croire, si mes yeux, bien ouverts, ne me faisoient apercevoir clairement le contraire. N'en tomberés vous pas d'accord, si je vous montre que les douze premières pages de votre Supplément renferment trente Articles extraits du *Moreri de Bâle*, plusieurs mot à mot, & tous sans aucune correction, ni amélioration de votre part ?

Les voici. *Aaron d'Alexandrie*, le premier de vos Articles, qui se trouvoit même dans les Editions de Paris, mais fort en abrégé, & que vous avez, ce semble, ramené sur la Scène en faveur de l'Addition sur l'Histoire de la Petite Verole ; Addition que vous avez tirée du *Moreri de Bâle. Aarwangen* ; dont peut-être vous n'aviés jamais entendu parler avant que de lire notre Edition : Article sûrement qui ne méritoit pas autant, de grossir votre Ouvrage, que tant d'Articles de Géographie que vous avez négligés. *Abele Christophle. Abele Mathias. Abensperg. Aber* où vous asso-

ciés

ciés les *Normans*, aux *Danois*, pour leur faire détruire une Ville qui étoit sur ce Lac, dans le Septentrion de l'*Ecosse*, au lieu de dire les *Norwegiens*, comme cela se lit dans le *Moreri de Bâle*. Si vos Correcteurs font de telles Métamorphoses, ils ne méritent pas que vous leur confiés vos Ouvrages. *Aber-Fraw*. -- *Abraham à Sancta Clara*. Vous conviendrés, *Monsieur*, que ce n'étoit pas là un de nos Ministres. *Abschatz* Famille. *Abschatz* Jean. *Achmet Eba Arabscha*. *Achmet Eba Zur Alabedin*. *Acilius*, *Marius Acilius Aureolus*. *Action* de Compagnie. *Actions* des Indes. *Actions* du Sud. *Actions* de Hollande. *Aczib*. *Adalgise*, c'étoit un Moine *Adami* Ville. *Adami* l'obie. *Addison* Joseph. *Adoram* Fils de *Joktan*. *Adoram*, Fils de *Tohu*. *Ærsens* François. *Æstyes*. *Agens de change*. *Agens généraux du Clergé*. *Agent*. *Agnation*.

Voilà trente Articles bien comptés, si je ne me trompe, dans vos douze premières pages. Vous vous êtes donc servi de nôtre travail, dans toute l'étenduë de vôtre Recueil. Et je trouve ici ce que j'ai observé dans ma Brochure sur la plûpart des Articles que j'ai parcourus. 1<sup>o</sup>. Que vous en aviez copié un grand nombre mot à mot. 2<sup>o</sup>. Qu'au lieu de les bonifier vous en avés retranché diverses circonstances essentielles, ce que je pourrois prouver clairement dans quelques-uns de ces Articles



tibles & en particulier dans celui d'*Achmet Ebn-Zin Alabedin*. 30. Qu'on s'est abstenu constamment de marquer que ces Articles sont tirés de l'*Edition de Bâle*, même lorsqu'il n'y avoit aucune Autorité à citer. A ces différens égards vôtre Recueil est par tout, semblable à lui même.

II. Vous vous excusés, *Monsieur*, de ce que vous avés omis un si grand nombre de nos Articles. Cette excuse, ne seroit pas nécessaire si l'on n'avoit pas avancé, qu'on avoit pris de l'*Edition de Bâle* tout ce qu'il y avoit d'intéressant. Le Public auroit peut-être pû vous en faire le reproche; mais pour nous, nous n'aurions eu garde de nous en formaliser, quand même vous les eussiez tous négligés. Mais la manière en laquelle vous justifiés vôtre procédé paroitra peut-être singulière. *Ce n'est nullement*, dites vous *Monsieur*, par mépris que j'ai omis de parler de cette multitude de Ministres & de Professeurs étrangers, presque tous Protestans, dont on a chargé le Dictionnaire de Bâle. J'ai toujours estimé les Savans de quelque Nation & de quelque Religion qu'ils fussent, mais je ne pouvois parler de tous, & puisqu'il faloit faire un choix il étoit naturel que je me décidasse en faveur de nos François & des Catholiques des autres Roïaumes.

1<sup>o</sup>. Je ne doute pas, *Monsieur*, que vous n'estimés les Savans de tout Pais & de toute Religion, cela vous fait honneur:

2<sup>o</sup>. Nous n'avons nullement affecté de mettre nos Auteurs dans le Dictionnaire plutôt que tout autre, lorsqu'ils nous ont paru dignes d'y entrer. L'Histoire n'est d'aucune Religion, quoique l'Historien en doive être pénétré.

3<sup>o</sup>. Croiés vous que l'Histoire de quelques uns de nos Savans, que vous avés omis, auroit fait moins de plaisir à vos Lecteurs Catholiques que celle de plusieurs Moines, incomparablement moins connus ? Pour moi j'avoue que les Articles des *Sirmond*, des *Petau*, des *Arnaud*, des *Paschal*, me font plus de plaisir à lire que ceux de plusieurs de nos Ministres & Professeurs qui ne sont pas aussi intéressans.

4<sup>o</sup>. Je suis charmé, *Monsieur*, que vous désapprouviés hautement que l'on peut changer de Religion par intérêt, ou par tout autre motif humain. Mais ce n'est pas assés, s'il vous plait. Il faut condamner ceux qui se servent des motifs d'intérêt pour tenter les Personnes que l'on voudroit faire changer. C'est là le cas où s'est trouvé Mr. MORELLE : Mr. DE VILLACERF, remarqués vous dans vôtre Supplément, alla trouver M. Morelle à la Bastille pour lui offrir la place de defunt Mr. Rainssant, Garde du Cabinet des Médailles du Roi, à condition qu'il embrasseroit la Religion Catholique, mais n'aïant pas voulu accepter cette condition, quelque raisonnable qu'elle fut, ses Amis n'eurent plus

la

la permission de le voir, & lui même fut beaucoup plus resserré. Je le sai, Monsieur; vous parlés, dites vous, en Catholique, persuadé de la bonté de sa Religion; j'ajouterai même zélé pour la Conversion des Errans.

Mais croiés vous qu'un Catholique doive faire une telle proposition? Est il raisonnable d'offrir un Emploi honorable & lucratif, à condition que l'on embrasse une Religion que l'on ne croit point la véritable? Auriés vous conseillé à Mr. Morelle d'accepter ce Poste à ce prix? N'auriés vous point craint d'en faire un Catholique en aparence? Trouvés vous raisonnable que le Prisonnier ait été resserré après un tel refus? Vous, qui décidés de la nature de la condition, pourquoi ne dites vous point ce que vous pensés du resserrément? Je ne saurois croire que vous l'approuviés.

Vous m'accusés, Monsieur, d'avoir lancé des traits envenimés contre l'Eglise Romaine, ses Pasteurs, & les Ecrivains de sa Communion. Je suis surpris de ce que vous me faites ce reproche. Ne pourrois je pas vous répondre ce Vers de JUVENAL: *Quis tulerit Gracchos de seditione querentes?* Non, Monsieur, vous n'avez pas donné des preuves de vôtre grande Modération, dans vôtre Supplément, à l'égard de nos Auteurs, & vôtre Réponse à mes Remarques à paru de beaucoup trop vive dans vôtre bonne Ville de Paris, à des Gens qui d'ailleurs font cas, com-

me ils le doivent, de vôtre Erudition & de vos talens distingués.

Mais sans user de Réprésailles, je ne crois pas que vous puissés me montrer aucun Article du Dictionnaire où j'aie qualifié les Personnes, ni les sentimens, & où je me sois écarté de la Narration historique. Si j'ai cité des faits peu honorables, les ai je forgés? N'en ai je pas puisé une bonne partie dans vos propres Auteurs? Ai je tû les belles Actions & les qualités louables? Vous n'ignorez pas que si j'eusse voulu augmenter le nombre de ce que vous apellés *Historiettes, fruit du préjugé & de l'Education*, cela ne m'eut été facile, en ne puisant, que dans vos sources. Si vous apellés cela, manquer de politesse, je vous répondrai, *Quid Romæ faciam? mentiri nescio*. A la bonne heure :

Je suis rustique & fier, & j'ai l'Ame grossière,  
 Je ne puis rien nommer, si ce n'est par son Nom,  
 J'apelle un Chat un Chat. . . . .

Je vous laisse, *Monsieur*, & je crains d'ennuyer le Lecteur par un plus long détail. J'aime mieux supprimer un grand nombre de Remarques que vôtre Lettre pourroit occasioner, que de m'entendre dire, *Taisez vous*. Je me tais, mais en déclarant hautement que bien loin que vôtre Lettre m'ait fait de la peine, je la regarde comme une preuve que vous ne m'estimés pas totalement indigne de vôtre attention, & j'a-

SEPTEMBRE 1739. 21

& j'ajoute que malgré nos Eclairciffemens, je n'en fuis pas moins, du meilleur de mon Cœur, & avec beaucoup de respect,

MONSIEUR

A Bâle ce 27. Août  
1739.

Votre très humble &  
très obéiffant Serviteur.

P. ROQUES.



## R E F U T A T I O N

Des ANECDOTES de Mr. l'Abé d'OLIVET  
touchant Mr. BAILE. \*

**L**es *Anecdotes Littéraires*, ou plutôt les hardis Paradoxes de Mr. l'Abé d'OLIVET, dans sa Lettre à Mr. le Président BOUHIER n'ont pas fait fortune. On les a trouvez à peu près dans le goût de ceux du P. HARDOUIN. Malgré le ton décisif de Mr. l'Abé, il a imposé à fort peu de gens. La plupart des Lecteurs ont prononcé qu'on l'auroit tenu quitte de semblables *Anecdotes*. Cependant il me semble qu'on ne doit point lui en savoir mauvais gré. Il a donné lieu à un point de Critique,

B 3

que,

\* Voyez Journal Helvet. Mars 1739. pag. 731.

que, qui encore qu'il ne soit plus nouveau, ne laisse pas d'être intéressant; c'est de savoir qui est le véritable Auteur de *l'Avis aux Réfugiens*. Cette Matière, à l'occasion de la Lettre de Mr. l'Abé, a déjà été discutée dans le *Journal Helvétique*, d'une manière qui paroît satisfaisante \*\* Mais voici quelque chose de plus précis là dessus. C'est dans une *Brochure* qui paroît depuis peu de tems à Paris: En voici le Titre: *Lettre de Mr. l'Abé \*\*\* Prieur de Nesville, à Mr. l'Abé d'Olivet, pour servir de Réponse à sa Lettre à Mr. le Président Boubier.*

L'Auteur ne se nomme point, & il auroit été fort important de le conoitre. Il nous donne de nouvelles Découvertes, des Faits singuliers jusqu'à présent ignorez du Public; Dans ces cas là, on est bien aise de savoir qui est celui qui dépose, & ce n'est pas là une circonstance inutile: Elle peut beaucoup contribuer à fortifier ou à afoiblir le témoignage. Cependant l'Auteur se tient derrière le Rideau. On voit seulement que c'est un bon Ami de Mr. l'Abé DES FONTAINES, qui épouse ses intérêts avec chaleur; les plus pénétrants croient entrevoir que c'est l'Abé lui même, qui a seulement un peu déguisé son Stile pour tacher de donner le change.

Jamais *l'Avis aux Réfugiens* ne fut de LARROQUE, dit il; au contraire cet Ouvrage est certainement de

de BAILE. On a sur cela des preuves incontestables. Eloigné du Roiaume par la Supression de l'*Academie de Sedan*, & plus encore par la *Révocation de l'Edit de Nantes*. BAILE n'avoit point perdu l'envie de revoir sa Patrie. Dans cette vûe il pensa à se ménager des Protections à la Cour; ce qui lui étoit d'autant plus nécessaire, que depuis longtems ses Ennemis méditoient sa ruine, & qu'il se voioit à la veille de chercher une retraite ailleurs qu'en *Hollande*. Mais le seul moien de réussir pour lors en *France*, c'étoit d'être *Catholique*, ou au moins d'en avoir les déhors; il ne l'ignoroit pas. C'est pourquoi il composa l'*Avis aux Réfugiez*, Ouvrage qui paroît véritablement n'avoir été fait que pour plaire à LOUIS XIV.

Le Père DE LA CHAISE, que l'on avoit plusieurs fois sollicité de s'intéresser pour Baile auprès du ROI, & qui connoissoit son rare mérite, avoit toujours déclaré qu'avant que de parler, il lui faloit un témoignage non équivoque de sa bonne volonté pour l'Eglise Catholique, qu'il pût montrer au ROI; que sans cela même il ne parleroit jamais efficacement. Baile instruit de cette Réponse, lui écrivit au Mois d'Août 1690. que l'*Avis aux Réfugiez* qu'on avoit imprimé en *Hollande* à son inscis, & avec divers changemens qui le défiguroient, mais qu'il venoit d'envoier en *France* à un de ses Amis (Mr. de Larroque) pour le faire imprimer en sa

forme véritable & naturelle, devoit être un témoignage suffisant & de ses sentimens sur la Religion, & de son respect pour le Roi; que cet Ouvrage entroit assez dans les vues de S. M. pour qu'il ne fit point difficulté de s'en ouvrir à lui, mais qu'il le supplioit de tenir cet aveu secret.

Cette Lettre fournissoit au P. DE LA CHASSE le témoignage qu'il avoit exigé; il la montra au Roi, & lui demanda au nom du Savant Réfugié & la permission qu'il souhaitoit, & l'espace d'une année pour s'instruire, soit auprès de Mr. DE MEAUX, soit auprès de Mr. PELISSON, soit auprès de lui-même, parce que Mr. Baile ne vouloit point qu'on eut à lui reprocher d'avoir vendu sa créance pour les Quatre mille Livres de Pension qui lui avoient été ofertes par la Cour. Le Roi répondit qu'il seroit charmé d'atirer dans ses Etats un Homme du mérite de Baile; mais qu'ayant refusé au Maréchal DE SCHOMBERG, & au Comte DE ROYE, la permission de paroître dans le Royaume, qu'ils ne fussent Catholiques, il ne pouvoit acorder à un autre une pareille permission; que cependant il vouloit bien se relâcher, qu'aussi tôt que Baile se seroit rendu dans quelque Ville Catholique, comme Bruxelles ou Cologne, & qu'il auroit commencé à se faire instruire, les Quatre mille Livres de Pension lui seroient régulièrement païées.

Les embarras cruels qui survinrent pour lors  
à Baile,



à Baile, rompirent cette Négociation . . . Et depuis le commencement de ces traverses, quoi qu'il eut plus besoin que jamais de Protection, l'on n'a plus entendu parler, ni de ses desseins de Conversion, ni de son envie de rentrer dans le Roiaume. Peut-être ne se sentoit-il point disposé à remplir la condition que le Roi exigeoit, ou peut-être encore fit-il réflexion que du Caractère dont il étoit, & avec un génie vif, bouillant, difficile à contenir, il auroit peine à vivre dans un Pais où la contrainte est nécessaire, & que s'il venoit à y laisser voir le moindre penchant pour le *Pirronisme*, il s'atireroit infailliblement des Affaires plus terribles que celles qu'il avoit eues à soutenir en *Hollande*, sur tout y étant connu pour *Relaps*; car il s'étoit fait *Catholique*, quand il étudioit en Philosophie chez les *Jésuites* à *Toulouse*.

Avant qu'on lui eut ôté sa Pension à *Rotterdam*, & durant la Négociation avec le Père de la *Chaise*, il avoit écrit en termes exprès à *Larroque*, que selon ce qu'il prévoioit, l'orage excité contre lui, aloit devenir plus violent qu'il n'avoit encore été; que si l'on venoit à savoir en *Hollande* que l'Avis aux Réfugiez fût son Ouvrage, ses Ennemis qui en avoient déjà quelques soupçons, y trouveroient un prétexte pour courir leur haine, & un moïen de venir sûrement à bout de le perdre; qu'ainsi il le prioit de s'en dire lui même

*L'Auteur ; S<sup>r</sup> qui plus est , de faire en sorte que le Public le crût.* La Lettre étoit du Mois de Janvier 1691. *Larroque* garda longtems cette Lettre , & la fit voir quelques années après au Père VITRI \* , Jésuite de ses Amis , qui depuis la mort de *Baile* , en a , dit - on , toujours parlé comme d'une Pièce bien réelle & bien authentique. Le Père *TOURNEMINE* m'a dit aussi l'avoir vüe , & eüe assez entre les mains pour se souvenir des propres termes de *Baile* ; il m'a de plus ajouté que cette Négociation avoit été une affaire de six Mois , qu'elle s'étoit passée sous ses yeux . . .

L'Auteur dit ensuite que le P. *Tournemine* qui avoit vü le Manuscrit de sa Réponse à l'Abbé d'*Olivet* , l'avoit approuvée , mais qu'il lui avoit expressément défendu de le nommer. Il ajoute la raison pourquoi il s'est crü dispensé du secret , c'est que le Révérend Père étant mort un peu avant la Publication de cet Ouvrage , c'est - à - dire en Mai 1739. tous ses Scrupules ont été levez.

Mais il est à craindre que la Mort du Père *Tournemine* qui a levé tous ses Scrupules , ne soit précisément ce qui en fera naître à quelques uns de ses Lecteurs. Il faut s'attendre à voir les Partisans de Mr. *Baile* qui s'intéressent à sa réputation , dont le nombre est assez grand aujourd'hui , prendre Feu sur cette fausse démarche

\* Le Père Vitri Antiquaire mourut à Rome le 9. ou 10. Mars.

marche qu'on lui attribue. Ils nieront l'*Anecdote* ou en tout . ou en partie. Sommes nous obligez d'en croire un Inconnu , diront - ils , qui cite pour ses Garans des Témoinns qui ne sont plus ? On n'a qu'à nous débiter tous les Romans qu'on voudra inventer , & pour les faire passer , dire avec emphase qu'on les tient du R. P. Tournemine , Nom célèbre , Personnage aussi distingué par son rare mérite , que par son Illustre Naissance , & dont l'autorité seule est capable d'entraîner toute la République des Lettres. Que'que poids qu'ait le témoignage du P. Tournemine , il faudroit au moins pouvoir le consulter lui même , & on atend à nous le citer qu'il soit mort. Pour le P. de la Chaise , la véritable source de l'*Anecdote* , il y a longtems qu'il n'est plus. Le Père de Vitri , qui entre encore là dedans pour quelque chose , est aussi mort il y a quelques années. Sont ce là des preuves juridiques, dira - ton ?

Il faut convenir qu'un Sectateur de Mr. Baile, avec une petite teinture de ce Pirrhonisme qu'il aura prise à l'Ecole de son Maitre , aura ici beau champ pour faire des difficultés. Auprès d'un tel Juge , cette Négociation de Mr. Baile avec le P. de la Chaise ne sauroit passer pour un Fait bien constaté.

S'il m'étoit permis de me situer entre l'Auteur qui vient de nous communiquer cette *Anecdote* , & ces Demi - Pirrhoniens , je pourrois  
essayer

essayer de les rapprocher, en assurant ces derniers que la Négociation rapportée dans la *Brochure*, avoit transpiré longtems avant la mort du P. *Tournemine*, & que bien des gens en avoient déjà oui parler. Ce Jésuite la conta, il y a plus de dix ans, à un Voïageur, Homme de Lettres, & d'un mérite distingué, qui a son retour de *Paris* nous en fit part, avec les mêmes circonstances que celles que l'on vient d'imprimer.\* Un *Gentilhomme* qui a de bonnes relations à la Cour de *France*, nous avoit déjà dit auparavant que des Amis de Mr. *Baile* avoient travaillé à lui procurer auprès du Roi une Pension de *quatre mille Livres*, mais que la chose n'avoit pas pû réussir. Ces rapports, qui venoient de diférens endroits, nous avoient déjà préparés à l'*Anecdote*, & nous l'ont rendue beaucoup plus probable.

Ce que je viens de dire n'est pas proprement pour prouver la réalité de la Négociation, & pour la confirmer par un semblable témoignage. Rien ne seroit plus ridicule que de prétendre qu'un Inconnu pût avec quelques *ouï-dire* de quelques Inconnus, faire valoir la déposition d'un Tiers, qui se cache aussi dans le tems qu'il avance des Faits contestez. Ces sortes de rapports peuvent seulement donner lieu d'examiner & d'aprofondir la Matière, à ceux  
qui

\* Le Père T, lui dit encore qu'on auroit employé Mr. *Baile* au Journal des Savans.

qui sont à portée de le faire. En attendant quelques Mémoires encore plus précis là dessus, on ne trouvera pas mauvais que je hazarde ici quelques petites Réflexions, avec la liberté à chacun de les faire valoir, ou de les rejeter comme il jugera à propos.

La première Réflexion générale, c'est que dans l'Exposé que nous a fait le *Prieur*, après son Auteur le P. *Tournemine*, il me semble qu'il faut bien distinguer ce que Mr. *Baile* écrit au P. *de la Chaise*, d'avec le rapport que le Confesseur du ROI fait ensuite à S. M. Il le charge de plusieurs circonstances qui pourroient bien être de son crû; par exemple, quand il demande le terme d'une Année, afin que Mr. *Baile* puisse s'instruire, soit auprès de Mr. de Meaux, soit auprès de Mr. *Pelisson* &c. pour qu'on ne lui reprochât pas d'avoir vendu sa créance. Il ne paroît pas que Mr. *Baile* se fut avancé jusques-là. Mais on connoit assez la marche des Négociateurs. Pour rapprocher les Parties, ils leur prêtent des dispositions qu'elles n'ont pas encore; mais qu'ils espèrent qui pourront venir dans la suite. Nous venons de voir ce qu'on disoit au Roi. Pour Mr. *Baile*, on se gardoit bien de lui tenir d'abord ce langage, on l'auroit infailliblement éfarouché; aparemment on lui disoit seulement que pourvû qu'il se contint au dehors, & qu'il eut le respect dû à la Religion dominante, il pourroit être sou-

fert

fert dans le Roïaume, & y jouir de la liberté de Conscience. On avoit l'espace d'une Année devant soi pour tout acomoder. Il est assez vraisemblable que cette Négociation fut conduite à peu près de cette manière. Je ne croi pas que personne prétende que par ce que c'étoit le R. P. *de la Chaise* qui s'en mêloit, on ne doit pas présumer qu'il y ait aporté une semblable souplesse. Commençons donc par distinguer avec soin ce qu'à dit Mr. *Baile* lui même, d'avec ce que le P<sup>re</sup> *de la Chaise* lui fait dire.

Il y a peu de jours que je lus un Trait d'Histoire qui pourra trouver ici sa place Il regarde le Changement de Religion d'*Henri IV.* Voici comme on a expliqué cet Evénement. „ On  
 „ commença par faire peur à ce Prince. En  
 „ suite on employa un petit Artifice pour ve-  
 „ nir à ses fins; le Roi aiant rejeté une Con-  
 „ fession de Foi qui contenoit l'abjuration de  
 „ toutes les Véritez qu'il avoit crûes jusques-  
 „ là, & qu'il croioit encore, on lui en pré-  
 „ senta une en six lignes, lui faisant espérer  
 „ qu'il auroit toujours la liberté de conserver  
 „ ses sentimens particuliers, & qu'il suffisoit  
 „ qu'il embrassât l'extérieur de la Religion Ro-  
 „ maine . . . On trompa ensuite le *Pape* en lui  
 „ envoyant la longue Confession de Foi que le  
 „ Roi avoit refusée, & on cacha celle qu'il  
 „ avoit véritablement signée \* „ Il y a beau-  
 coup

\* Bernard, Rép. des Lettres, Octobre 1709. p. 413.

coup d'apparence que cette manœuvre fut dirigée par les Pères *de la Chaise* de ce tems - là.

Après cette Remarque générale, en voici de particulières. Le prétendu *Prieur* voudroit nous persuader que l'*Avis aux Réfugiez* fut composé par Mr. *Baile* uniquement dans la vue de faire sa Cour au Roi L O U I S XIV. pour en obtenir une Pension. Dans ce Siftème, il est fort embarrassé de la Préface imprimée en *Hollande*, qui comme tout le Monde sait, est des plus vives contre la *France*. Que fait-il donc pour ajuster des Pièces si discordantes? Il lui plait de suposer que cet *Avantpropos* n'est pas de Mr. *Baile*, mais de quelque zélé Réfugié, Ami de l'Auteur, à qui le Manuscrit fut confié, & qui en fit une Copie qu'il donna à l'Imprimeur, à l'insçû de Mr. *Baile*. Il est vrai que dans sa Lettre au Père *de la Chaise*, il dit, que cet Ouvrage a été publié sans sa participation, & avec divers changemens qui le défiguroient; mais il ne suit pas de là que la Préface ne fut pas de lui. On voit assez que ce qu'il dit là dessus au Père *de la Chaise* n'est qu'une défaite. Une des raisons de nôtre *Prieur*, c'est que Mr. *Baile* avoit trop de bon sens pour donner au Public un Ouvrage qu'on pourroit défaire une Ligarure Monstrueuse. Mais on reconnoit assez là dedans un Philosophe un peu *Pirrhonien*, qui aime à se jouer du Public, en soutenant sur une Question le Pour & le Contre; ou plutôt

on ne doit regarder cette *Préface* que comme une Enveloppe pour faire passer la Satire. Si l'on dit que c'est là une *Bigarrure Monstrueuse*, je répons que ce zèle Réformé, tel qu'on le dépeint, en seroit bien une autre plus choquante. Cet Ami infidèle, à qui l'on prétend que Mr. *Baile* avoit confié son Manuscrit pour le lire, & qui après en avoir tiré une Copie la fit imprimer avec une *Préface sanglante contre la France*, est le composé le plus bizarre dont on ait jamais oui parler. Qui ne voit que cet Homme si affecté au Parti Protestant auroit plutôt exhorté de toutes ses forces Mr. *Baile* à supprimer un Ouvrage si flétrissant pour les Réfugiez, & si propre à perdre son Auteur lui même ?

D'ailleurs, comme le *Prieur* en convient, Mr. *Baile* avoit avoué à ses bons Amis Mrs. *Basnage* & de *Basval* qu'il étoit bien l'Auteur de cette *Préface*; mais non pas du Corps de l'Ouvrage. Au Père de la *Chaise* il lui dit le contraire; il adopte l'Ouvrage même, & rejette la *Préface* sur d'autres. Dans cette opposition, je me croi fondé à raisonner de cette manière.

Mr. *Baile* du caractère dont il étoit, pouvoit bien désavouer quelqu'une de ses productions, mais il étoit incapable de s'attribuer le travail d'autrui. Dans la tête à tête avec ses Amis intimes, il avoué la *Préface* de l'*Avis aux Réfugiez*. Dans sa Correspondance secrète



crette avec le P. *de la Chaise*, il a déclaré que le Livre même étoit bien de lui. De son propre aveu, tout lui appartient donc également, & ce n'est que par politique & par ménagement, qu'il en répudioit tantôt une partie, tantôt une autre, suivant que ses intérêts le demandoient. Voici ce qui a trompé nôtre *Prieur*. Il s'est mis dans l'Ésprit que la première vûe de Mr. *Baile*, en composant l'*Avis aux Réfugiez*, avoit été de faire sa *Cour* à LOUIS XIV. Il y a beaucoup d'apparence qu'il n'y pensoit point alors, & que ce n'est qu'une seconde vûe qui ne lui est venue qu'après coup. Son premier dessein étoit vraisemblablement d'attaquer les Sentimens reçûs dans le País où il étoit, & sur tout le Système chéri de Mr. JURIEU sur les Prophéties, qui promettoient aux Réfugiez leur retour en *France*.

Dès que cet Ouvrage fut publié, il fit un bruit étonnant en *Hollande*. Ce fut une rumeur universelle. Tout étoit déchainé contre l'Auteur, mais que l'on ne conoissoit pas encore. Mr. *Baile* pensa de bonne heure, en habile Homme, à se précautionner contre la Tempête. Il songea à se ménager, en cas de besoin, quelque Protection en *France*. Il y avoit des Amis qui avoient pensé plusieurs fois à l'y attirer. Il s'avisa donc d'un expédient ingénieux, c'est de tourner en remède la cause même du mal. Les Médecins avec quelques potes

tes Préparations savent employer utilement jusqu'aux Venins & aux Poisons. Mr. *Baile* à leur imitation, coupa la tête de ce Serpent vénimeux, & après l'avoir un peu déguisé, il l'envoia à son Ami *Larroque*, pour le présenter au P. de la *Chaise*. Voilà apparemment dans quel Esprit la Négociation fut entamée, & la véritable Clé de la Lettre adressée à ce Jésuite au Mois d'Août 1690.

Quelques Amis de Mr. *Baile* ne voiant aucun moien de le décharger du reproche odieux d'être l'Auteur du *Libelle*, essaierent de le disculper un peu, en lui prêtant une vue assez singulière. Ils prétendirent que si l'Ouvrage étoit de lui, il ne l'avoit composé que pour le réfuter dans la suite. Cela me rappelle le Miracle attribué à un Saint dans la Légende. Son Panegiriste dit qu'il tua un jour un Homme pour avoir le plaisir de le ressusciter. \* On prétend, que Mr. *Baile* vouloit se signaler par une semblable prouesse. Après avoir enfoncé le Poignard dans le sein des Réfugiez ses Frères, il préparoit en suite ses Armes pour leur défense. Mais on prétend qu'il vouloit voir auparavant comment on repousseroit son ataque. Il comptoit sur tout que Mr. *Jurieu* feroit des premiers à prendre la Plume, & il vouloit voir les

\* Barthelemi de Pise dit dans son Livre des Conformitez, que St. François tua de gaieté de Cœur le Fils aimé d'un Médecin, afin de le ressusciter.

les mouvemens qu'il se donneroit pour répondre. Il se réservoir ensuite pour donner une Réfutation qui ne pouvoit guère manquer d'effacer toutes les autres, comptant pour cela, soit sur la supériorité de son Génie, soit sur des Matériaux préparés d'avance. On sent assez qu'il est plus aisé à celui qui a fait un nœud fort entre-lassé, de le délier, qu'à tout autre. ;Cauroit été là un divertissement assez piquant pour un *Sophiste*, tel qu'on est obligé d'avouer qu'étoit Mr. *Baile*. On ajoute qu'il avoit même promis positivement à ses Amis de travailler à cette réfutation. S'il ne s'aquita pas de sa promesse, voici la raison qu'on en donne. L'orage excité contre lui devint si violent, qu'il ne jouit plus de la tranquillité nécessaire pour l'Exécution de ce dessein. Il faut du calme & du repos pour de semblables Jeux d'Esprit. Harcelé de tous côtez, il fut toujours sur la défensive. Il se vit obligé de produire continuellement de nouvelles Pièces au Procès que lui avoit intenté Mr. *Jurieu*.

Voilà ce que l'on a dit de plus plausible pour sa défense. Mais il y a peu d'apparence qu'il ait jamais eu sérieusement le dessein de répondre à l'*Avis aux Réfugiez*. Et quand il y auroit pensé une fois, il avoit une raison secrète pour ne le pas faire. C'est la Négociation avec le P. de la *Chaise*. Lors même qu'elle eut échoué, elle lui lioit les Mains. S'il eut

réfuté l'*Avis aux Réfugiez*, ce ne pouvoit être que par une sorte de Controverse avec l'*Eglise Romaine*. Dans ce cas là il avoit tout lieu de craindre que le *P. de la Chaise* ne fit imprimer ses Lettres, où l'on auroit vû ses dispositions favorables pour le Catholicisme. C'auroit été une Replique courte & vive. Cette crainte suffisoit pour le tenir en respect.

Le *Prieur* dans le Narré de cette Négociation, avoue qu'il ne l'a pas pû suivre jusqu'au bout. Elle tomba, sans qu'il sache bien dire comment; mais il semble qu'il est bien aisé de le deviner, après ce qui a été dit dans la première Réflexion générale de la Méthode ordinaire des Négociateurs. Apparemment il y eut du mal entendu là dedans, & *Mr. Baile* trouva qu'on lui demandoit trop. Dès qu'on lui parla de se faire instruire auprès de *Mr. de Meaux*, ce qui conduisoit à une abjuration dans les formes, il ne pût qu'être rebuté. Quand même il n'auroit pas été fort persuadé de la vérité de sa Religion, il sentoit bien qu'il auroit donné par là un trop grand avantage à ses Ennemis. C'est bien alors que *Mr. Jurieu* l'auroit insulté de la manière la plus triomphante. Ce faux pas de son Adversaire auroit suffi pour réhabiliter un peu ses Prophéties. Ses Prédications, cette fois-là au moins, n'auroient eu que trop leur accomplissement. On ne peut que souscrire à la raison qu'à aussi donné notre

Prieur

Prieur du mauvais succès de la Négociation tirée du Caractère de Mr. Baile, qui avoit l'Esprit fort vif, & des plus bouillans. Après s'être bien tâté, il comprit qu'il ne pourroit pas assez se contenir dans un Pais où les Ecrivains ne peuvent pas dire ce qu'ils pensent.

Le Prieur attaque ensuite le sentiment de l'Abé d'Olivet. qui avoit attribué l'*Avis aux Réfugiez* à Mr. Larroque. Il pose d'abord qu'une semblable production étoit au dessus d'un semblable Ecrivain. Larroque, dit-il, ne fut jamais qu'un Auteur, non seulement médiocre, mais très mauvais. C'est ce qu'il prouve en entrant dans le détail de ses Ouvrages; mais avec une Critique sévère, où l'on croit reconoitre l'Auteur des *Observations sur les Ecrits modernes*.

Il répond ensuite à la preuve que l'Abé d'Olivet avoit trouvée sans réplique; c'est qu'il avoit ouï dire cent fois à Mr. Larroque, chez l'Abé Fraguier, que cet Ouvrage étoit bien à lui.

„ Larroque, dit-il, soit du vivant de Baile soit  
 „ depuis sa mort, a toujours cité en public  
 „ l'*Avis aux Réfugiez*, comme une produc-  
 „ tion qui lui appartenoit; il est aisé d'en don-  
 „ ner la raison. Tant que Baile a vécu, Larro-  
 „ que a dû s'attribuer l'Ouvrage, & cela pour  
 „ satisfaire aux désirs & aux intentions de son  
 „ Ami, qui l'avoit prié non seulement de s'en  
 „ dire l'Auteur, mais même de faire en sorte que  
 „ le Public le crût. Depuis la mort de Baile,

„ *Larroque* auroit pu sans aucun obstacle dé-  
 „ couvrir le *Mistère*. S'il a continué sur le  
 „ même ton, c'est peut-être pour ne point  
 „ noircir la mémoire de son Ami dans l'Es-  
 „ prit des Protestans; mais, ajoute-t-il, c'est  
 „ aussi qu'il y a des Esprits stériles & vains qui  
 „ s'attribuent des Ouvrages qu'ils n'ont point  
 „ faits.

*Larroque* se vançoit chez l'Abé *Fraguier* d'être l'Auteur de l'*Avis aux Réfugiez*. Il le dit aussi à Mr. *Hartsoecker* étant Prisonier à Paris, qui ne manqua pas de le redire en Hollande. Mais d'où vient qu'il ne s'en fit pas un mérite auprès de ceux-là mêmes qui l'avoient fait arrêter? Dans cette fâcheuse Situation, il pouvoit citer utilement son Ouvrage; la Cour s'en seroit souvenue, comme d'une bonne Action. Le Prieur traite de chimère la prétendue indignation de l'Archevêque de Paris, & du P. de la Chaise contre *Larroque*, sur quelques traits de l'*Avis aux Réfugiez*, où les Ministres du Roi sont traités à peu près, de Persécuteurs. Si dans ces circonstances il ne s'est point fait valoir par cet Ouvrage, c'est qu'il ne lui appartenoit pas; c'est que le P. de la Chaise, & le Roi même lui auroient donné le démenti.

On nous apprend en passant la véritable raison de sa Prison à Paris & à Saumur. A l'occasion de la Famine de 1693. *Larroque* mal payé de sa petite Pension de nouveau Converti, com-  
 posa

posa une *Préface*, pour être mise à la Tête d'un Libelle contre LOUIS XIV. L'Abé d'Olivet avoit mal rapporté le sujet de sa détention, & on en conclut, qu'il n'est pas aussi instruit de la Vie de son Ami, qu'il veut le paroître.

L'Auteur de la Lettre vient ensuite à l'*Anecdote galante des Amours de Mr. Baile, & de Madame Jurieu*. \* Après avoir remarqué que l'Abé d'Olivet a raconté d'une manière fort enjouée leur intelligence secrète, il prend ensuite son sérieux : „ Est - ce ainsi, lui dit - il, que vous travaillez, comme vous vous en vantez de faire honneur aux Morts ? „ L'Abé, qui n'avoit travaillé qu'à des Traductions ou à son Histoire de l'Académie, avoit montré ses occupations sous cette belle face. „ En vérité, cette conduite à tout lieu d'étonner de vôtre part, quand on fait avec quelle vivacité vous censurez vous même dans votre *Histoire de l'Académie*, les Ecrits où ces sortes de personnalités se trouvent. „

Ensuite il lui cite le Passage qu'on avoit déjà retourné contre lui, dans le *Journal Helvétique* \*\* *Vous me parlez d'un Homme de Lettres, parlez moi donc de ses Talens, parlez moi de ses Ouvrages, mais laissez moi ignorer ses foiblesses, & à plus forte raison ses vices . . . Tout ce qui ne peut tourner ni à la loüange du mort, ni à l'in-*

C 4

*struction.*

\* Voyez Journal Helvét. Mars 1739. p. 274.

\*\* Mai 1739. p. 479.

*struction des Vivans , à quoi est-il bon ? \* \* \**

„ Qui peut donc vous avoir porté à agir  
 „ contre des principes aussi raisonnables ? Je  
 „ le soupçonne. Vous ne vous êtes point crâ  
 „ obligé d'avoir aucun ménagement pour des  
 „ Personnes qui professoient une fausse Reli-  
 „ gion. Mais si quelque Protestant , pour  
 „ vanger la mémoire de *Jurieu* & de *Baile*, ve-  
 „ noit à son tour nous raconter les Avantu-  
 „ res Galantes de quelque Ecrivain Catholique,  
 „ & qu'il y parlât des *beaux yeux de sa Mai-*  
 „ *resse*, que diriez-vous ? N'en seriez vous  
 „ pas scandalisé ? Parce que *Baile* & *Jurieu*  
 „ sont Protestans, vous publiez contr'eux &  
 „ contre une Dame, des Anecdotes infaman-  
 „ tes. C'est avoir un double poids, une  
 „ double mesure.

Où l'Abé d'*Olivet* pourroit-il avoir puisé des  
 Maximes si peu équitables ? C'est ce que l'on  
 ne nous explique pas. On nous avertit seule-  
 ment dans une Note marginale placée dans un  
 autre endroit, que l'Abé a servi autrefois dans  
 un Corps, dont l'établissement a pour but de  
 déclarer une Guerre éternelle à ceux qu'on re-  
 garde comme *Hérétiques*, & de ne les épar-  
 gner pas même après la mort. Lorsqu'il étoit  
 dans ces Troupes, son Nom de Guerre étoit le  
 R. P. TOULIE'.

Mais je m'aperçois que la petite Réflexion  
 que



que je viens de faire, va donner prise aux In-  
 crédules. „ Le P. *Tournemine*, disent ils, étoit  
 un Officier distingué dans cette Compagnie. „  
 C'est de lui proprement que l'on tient la Né-  
 gociation que l'on prétend que fit Mr. *Baile* „  
 pour ménager son retour en *France*. Ne seroit „  
 ce point là aussi une de ces hostilités que „  
 certaines gens se croient permises pour flétrir „  
 la mémoire d'un Protestant ? On a déjà fait „  
 naître des doutes sur *Piscognito* que garde „  
 le Témoin qui dépose. Mais en suposant „  
 qu'il a rapporté fidèlement ce que lui a dit le „  
 P. *Tournemine*, le Fait n'est pas encore con- „  
 staté. Mr. *Baile* s'étoit rendu odieux aux „  
*Catholiques Romains*, par divers de ses Ou- „  
 vrages, & surtout par son *Commentaire Phi-* „  
*losophique*, où il attaque si vivement les Per- „  
 sécuteurs. Cet Ouvrage n'étoit rien moins „  
 qu'une recommandation pour lui dans la „  
*Compagnie*. Pour s'en vanger, n'aura-t-on „  
 point imaginé le Roman de sa Négociation „  
 avec le P. de la *Chaise*, comme on vient de „  
 voir qu'on a pû inventer le Roman de ses „  
 Amours avec *Madame Jurien* ? „

J'avoue que je ne me sens pas assez *Pirrho-*  
*nien*, pour soupçonner que toutes les circon-  
 stances de la Négociation rapportées dans la  
*Brochure*, soient inventées à plaisir, & n'aient  
 pas le moindre fondement. Mais voici une  
 petite *Anecdote* sur le Caractère du P. *Tourne-*

*mine* qui pourra peut-être un peu retenir ceux qui voudroient faire main basse sur le rapport de ce célèbre Jéfuite : C'est qu'il étoit celui de toute la Société qui étoit le plus modéré, touchant les principes de Mr. Baile sur la *Tolérance*, quoi qu'il ne les adoptât pas dans toute leur étendue : Il a dit à plusieurs Personnes, qu'il s'étoit déclaré autrefois en France contre les violences employées contre les Réformez ; que ce n'est pas ainsi qu'il faut s'y prendre pour ramener les *Errans*, que Mr. Baile avoit tout à fait raison dans un endroit de son *Commentaire Philosophique*, où il dit ; *qu'il est aussi ridicule de prétendre faire changer quelqu'un de sentimens, en lui donnant des coups de bâton, que de faire des Sillogismes contre un Bâstion pour y faire brèche.*

Il a parlé sur ce ton-là à plusieurs Voïageurs qui l'étoient allé voir à Paris, & il ne donnoit point cela comme une Confiance de ses sentimens secrets. Il ajoutoit qu'il avoit eu la Hardiesse quelque tems après la *Révocation de l'Edit de Nantes*, quoiqu'il fut encore jeune alors, d'écrire une Lettre assez forte au P. de la Chaise, où il lui faisoit voir que les mesures que l'on prenoit contre les Religioneux, étoient peu conformes à l'Esprit du Christianisme ; que cette Lettre avoit fait du bruit dans la Compagnie, & qu'il ne s'étoit jamais caché de ses sentimens à cet égard.

Après

Après tout, permis à chacun de faire ses difficultés & de proposer ses doutes : Je dois m'en tenir au Metier de Rapporteur. Voila ce me semble, ce fameux Procèz qui dure depuis 50. ans, suffisamment instruit. En combinant ces nouvelles instructions venues de France, avec celles que l'on avoit déjà de Hollande, on pourra être en état de prononcer. Il faut pourtant s'attendre que les véritables Disciples de Mr. *Baile* diront encore, *Non liquet*, & voudront avoir la liberté de suspendre leur jugement. C'étoit la Méthode de leur Maître. Il se défioit de tout & n'ajoutoit foi aux *Historiens* que par provision, & en attendant une plus ample information.

Le reste de la Lettre du *Prieur de Nesville* roule sur des disputes de l'Abé d'*Olivet* avec l'Abé des *Fontaines*, que je ne rapporterai pas, de peur que quelque Lecteur un peu chagrin ne les traite de *vetilles Littéraires*. L'Auteur des *Observations sur les Ecrits modernes*, ou celui qui plaide sa Cause, se plaint des invectives & des impolitesse de l'Abé d'*Olivet*. Il lui reproche sur tout cette *Epigramme Latine*, par où finissoit sa Lettre à Mr. le Président *Bouhier*, qui avoit pour titre *Scaron*. On prétend qu'il s'est déshonoré par cette Pièce sale & dégoûtante, & qu'on ne peut appeler autrement que *Stercoraire*. Aussi a-t-elle attiré de vives railleries à son Auteur. On dit que Mr *de Boze*, Secrétaire  
de

44 JOURNAL HELVETIQUE  
 de l'Académie des Inscriptions aiant lu cette  
*Epigramme* avec quelques uns de ses Amis, dit  
 plaisamment, *Le Poëte devoit mettre son Nom*  
*au bas, avec son petit formulaire de son Prospe-*  
*ctus de CICERON: Josephus Olivetus edebat.*  
 L'équivoque fit rire la Compagnie. Un au-  
 tre ajouta que *le Poëte auroit mérité qu'on lui*  
*fit éfacer sa sale Epigramme avec la Langue, com-*  
*me on y condauoit autrefois à Lion certains mau-*  
*vais Versificateurs.* Mais en voila assez sur le  
 compte de Mr. l'Abé d'Olivet. Il est tems de le  
 laisser, quoique ce ne soit pas tout à fait le  
 laisser, comme on dit, *sur la bonne bouche.*

Genève, ce 11. Septembre 1739.



## L E T T R E

*De Mr. le Marquis d'ARGENS aux Auteurs*  
*du Journal Helvétique.*

MESSIEURS,

J'AI vû ici depuis peu un Avertissement que  
 vous avés mis dans vôtre *Journal* du Mois  
 de *Juin*, sur un fait qui me concerne, &  
 que vous avés jugé ne devoir point inserer  
 sans preuve. Je vous suis, *Messieurs*, infini-  
 ment

ment obligé de vôtre attention , & j'en conserverai éternellement le souvenir. Il seroit à souhaiter pour le bien & pour l'honneur de la *République des Lettres* , que tous les *Journalistes* imitassent vôtre Prudence , & qu'ils ne fissent pas servir quelque fois leurs Ouvrages à flétrir la Réputation des plus honnêtes Gens. Il n'est rien de si permis que de critiquer les Ouvrages d'un Auteur ; mais pourquoi décrier sa Personne , surtout lorsqu'elle nous est inconnue ? Je suis précisément dans ce cas , & je puis vous protester , *Messieurs* , que la plupart de ces Ecrivains qui ont inondé le Public de tant de mauvaises Brochures , ne m'ont jamais vû : Il m'a été aisé , & il me le sera toujours , de détruire tous les Mensonges qu'ils ont publiés à mon sujet. Le peu de croiance qu'ils ont trouvé dans le Public , devroit les avoir dégoutés de toutes les peines qu'ils se donnent pour me nuire ; mais j'entrevois quel est leur véritable but. Ils espèrent que dans l'intervale du tems que je suis obligé de mettre entre leur acufation & ma justification , ils séduiront quelques Personnes. C'est sans doute à ce dessein que je dois attribuer cette dernière Lettre anonime , dont vous avés refusé de faire usage. J'espère , *Messieurs* , que des Juges aussi sages & aussi éclairés que vous l'êtes , continueront à ne se prêter jamais aux fureurs & à la haine de quelques Ecrivains , qui cher-

chent

ehent à autoriser leur Calomnie par le crédit de quelque Journal. Je n'appellerai jamais des décisions qu'il vous plaira de donner sur mes Ouvrages, & quelque sévères qu'elles me paroissent, je les croirai toujours dictées par la Science & par l'Équité; je n'y répondrai qu'en profitant des utiles Corrections que j'y trouverai. Mais permettez, *Messieurs*, que sur ce qui me regarde personnellement, je vous prie de diferer à publier les invectives & les Calomnies qu'on pourroit vous envoyer contre moi, jusqu'à ce que vous aiez vû que ma justification, que je suis toujours prêt à vous communiquer, n'est point suffisante. Je suis avec une respectueuse considération

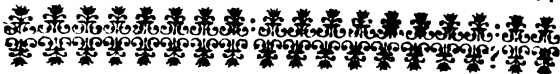
MESSIEURS

*De la Haye ce 4. Septembre 1739.*

*Votre très humble &  
très obéissant Serviteur.*

LE MARQUIS d'ARGENS.

DIALO-



# DIALOGUE

Entre l'AMOUR & le QUADRILLE.

*Le Quadrille.*

**E**H bien ? Monsieur l'Amour, quelles bonnes Nouvelles ?  
 Mais vous avez l'air sombre, & sur vôte maintien,  
 Sur cet Arc détendu, cet abatement d'Ailes  
 Sans mentir je gagerois bien,  
 Que vous trouvez par tout quantité de Rebelles.

*L'Amour.*

Vous m'insultez, Maitre Fripon . . .

*Le Quadrille.*

Tout beau . tout beau, c'est vôte Nom,  
 Avec Tiran, Trompeur, Scèlerat & perfide,  
 Voilà les Noms brillans qu'on vous donne en tous lieux.  
 Excusez ce Discours candide.

*L'Amour.*

Ces Noms vous les méritez mieux  
 Peut être encore à plus haut titre,  
 Mais finissons sur ce Chapitre :  
 Daiguez m'apprendre seulement

Par

## 48 JOURNAL HELVÉTIQUE

Par quel Art merveilleux, par quel enchantement

Vous avez usurpé ma place,

D'où naît un tel succès à votre heureuse audace ?

J'avoue mon étonnement,

La Jeunesse autrefois, avec joie, avec grace,

Recevoit par mes soins un doux amusement ;

L'Esprit se réveilloit par le vif sentiment

Gaîté, Discours polis, Soins innocents de plaire,

De ceux que j'assemblois formoient le Caractère.

Au lieu d'un joli trait, ou d'un Discours sensé,

On n'entend aujourd'hui que sans prendre ou Codille,

Je demande, ou bien, J'ai passé ;

Plus de Soupirs que pour Spadille.

Une Vole, sans prendre, avec les Matadors,

A Doris, Célie, ou Chazite,

Cause de plus charmans transports,

Que d'avoir sçu toucher un Homme de mérite !

Quel travers ! . . . . ,

### *Le Quadrille.*

Que de bruit ! mon pauvre Ami l'Amour !

Finissez, croiez moi, votre Jérémade :

On quite avec raison votre ennuyeuse Cour,

Qui n'osoit plus rien que de fade,

Depuis que l'Intérêt vous a joué le tour,

Et vous a débauché votre ancien Camarade,

L'Himen, qui le suit sans détour,

Quoi qu'il vous souffre encor quelque fois, pour parade.

Malgré votre air froid & malade,

Et puis voient que sans détour,

La Volupté grossière essairoit chaque jour,

A vous donner la Camifade,

J'ai craint de voir cette Mauflade

S'établir dans votre Séjour,

Et faire enfin quelqu'incestade.

Pretons.



Profitons, ai je dit, de ces heureux instans,  
 A ces Cœurs inquiets, désœuvrés, mécontents,  
 Inspirons un nouveau délire,  
 Quelqu'autre Passion, & peut-être encore pire,  
 Sans doute, avant qu'il fut longtems  
 Les soumettroit à son Empire :  
 Puisqu'il leur faut des mouvemens,  
 Ils en auront & je prétens,  
 Presqu'autant que l'Amour, les tenir en Martire :  
 Aussi mâlin que lui, je n'en ferai que rire,  
 Et je saurai sans contredit,  
 Comme lui mener à ma suite  
 Espoir, Crainte, Desirs, Jalousie & Dépit :  
 Ce qui fut fait comme il fut dit.  
 Dès que ma Troupe est introduite,  
 A l'Interêt masqué, j'en remets la conduite  
 Que son Tripot me divertit !  
 Surtout quand pour jouër le Fripon assortit  
 Certains Originaux d'abondante Lignée,  
 Madame Grognichon, le Chevalier Brusquet,  
 Monsieur Lorgnacôté, Madame Trichardet,  
 O ! la charmante après-dinée !  
 Mais le plaisir est tout parfait,  
 Lorsque dans la même Assemblée  
 Il met en partie quarrée,  
 La Com esse Harpigni, le Marquis Sacrebleu,  
 Le Baron Mureuret, Miladi Montrejeu :  
 En un mot souvent je rassemble  
 Gens qui, par tout ailleurs, pâtroient d'être ensemble  
 Anis en commençant, mais bientôt désunis,  
 L'un contre l'autre à part bien souvent on murmure ;  
 Et si le Point-d'honneur n'y jettoit son Vernis  
 Sans doute on se diroit volontiers quelque injure :

*L'Amour.*

Veila donc vos beaux faits : Et l'on peut vous souffrir ?

*Le Quadrille.*

Me souffrir ? On m'adore , & parmi le beau Monde ,

Un Cavalier fut-il plus charmant que Joconde ,

Qu'il ne s'y vicenne point offrir ,

A moins qu'interrogé , soudain il ne réponde ,

Qu'il me cultive avec plaisir.

On plante là pour reverdir ,

Quiconque me fut ou me fronde.

Les autres Jeux mes Compagnons

Sont traités de Porte - Guignons.

On ne pense qu'à moi ; sans moi tout est sans Vie.

Dès qu'on se voit , je suis le Sujet du Discours.

Où fûtes vous hier ? Qui fit vôtre Partie ?

Gagnâtes vous ? Combien ? Pour moi je pers toujours ;

Si cela continue , il faudra que je quite :

Admirés mon guignon ; une Impasse maudite ,

Que , contre le Bon - Sens , Nigaudine me fit ,

Me couta Cent Jettons : Ho ! je perdrois l'Esprit ,

S'il me faloit jouer avec cette Pécore.

Veut-on la corriger ? La Sote gronde encore.

Enfin mille propos sur ce ton gracieux ,

• Me donnent un plaisir des Dieux

J'occupe les Esprits même jusqu'à l'Eglise.

Quand la jeune Troïen qui n'y va que de peur ,

Que Maman ne se scandalise ,

Y va montrer sa mine grise ,

Qu'on croit compenctien de Coeur :

Tandis que le Prédicateur ;

Sur ses Devoirs la catéchiste ,

Elle rumine son malheur,  
 Qui par une affreuse Remise,  
 A minuit la mit en fureur,  
 Mais l'espoir d'une autre Reprise,  
 Qu'on doit tantôt faire chez Lise,  
 Lui ramenera le bonheur.  
 A cette Idée, un peu remise  
 On lui voit reprendre vigueur.

*L'Amour.*

Je ne puis y tenir ; ce Jargon m'affassine ;  
 Vous bâtissez sur ma ruine :  
 Je puis vous prédire pourtant,  
 Que ce pouvoir exhorbitant,  
 Dont vous tirés si fière mine,  
 Ne sera rien moins que constant.  
 Sans quelque neuve prétintaille,  
 Qu'on vous recour de tems en tems,  
 Qui vous soutient, vaille que vaille  
 Je crois que les honnêtes Gens,  
 Vous laisseroient à la Canaille.  
 Déjà vous n'êtes qu'un Bâtard  
 Que le Caprice a par hazard  
 Assis au Trône de son Père,  
 Quelqu'autre Aventurier, j'espère,  
 Vous débusquera tôt ou tard,  
 Et viendra venger mon injure,  
 Mon Règne reviendra, c'est une chose sûre,  
 Malgré la Mode & son vain fard,  
 Je saurai triompher de l'Art,  
 J'en ai pour Garant la Nature.



## S U I T E

*Des Extraits de l'Histoire du Comté de Bourgogne par Mr. Dunod Tome II. L. 4.*

D E S C O M T E S D E B O U R G O G N E .

**S**I l'Esprit du Siècle, si le génie d'une Nation introduit souvent des usages qui ont force de Loix, ne semble-t-il pas qu'OTTON avoit un droit à la Couronne? La Vertu & l'Héroïsme ont trouvé leur récompense dans les trois demi Siècles qui se sont écoulés depuis l'Élection de *Boson*. Les Femmes s'y trouvent illustrées bien glorieusement. La Reine *Ermengarde* son Epouse marquoit dans la défense de *Vienne* une grandeur d'Âme au dessus de la Vertu ordinaire. L'Impératrice *Adelaïde* ornée de tout ce qui fait la gloire d'une Princesse, de la beauté, de l'Esprit, fit en faveur de *Rodolphe* son Neveu, ce que la prudence la plus consommée peut entreprendre. Enfin une autre *Ermengarde*, Veuve du Marquis d'*Turée* s'empara de *Pavie*, excita par ses charmes la bravoure de la plus haute Noblesse d'Italie, & la nourrit, cette bravoure, sans qu'au-

qu'aucune de ses faveurs donna lieu à la moindre Jalousie.

OTTON, Comte de *Bourgogne*; l'un des plus puissans & des plus accomplis Seigneurs de son tems, n'avoit il donc pas des prétentions légitimes sur la Couronne, & ne pouvoit il pas à juste Titre s'oposer aux desseins du Roi RODOLPHE? Alors la Naissance & le Choix du Prince mourant offroit le Diadème, mais avec cette différence, que le droit du Sang ou la Nomination du Prince devoient être soutenus de la Vertu & des qualités éminentes du Successeur; au lieu que s'il n'avoit ni la Naissance, ni le Choix du Prédecesseur, le don de régner seul pouvoit lui suffire.

OTTON, après tant d'exemples de cet usage, contemplant l'Idée qu'il s'étoit formée de lui même, ne voulut point reconnoître l'Empereur HENRI, ni CONRAD Roi des Romains; de sorte que pendant sa Vie ces Princes ne régnerent pas dans cette Province, comme on l'a déjà observé dans l'Extrait précédent. Il étoit d'une grande & haute Naissance, du Chef de sa Mère: Il étoit Comte de *Bourgogne* & de *Macon*, & par la bénéficence du Duc Henri, il étoit aussi Comte de *Nevers*. Il fit en 997. & en 1005. quelques Concessions à des Eglises. Au commencement il ne porta que le Nom de *Guillaume*; le Duc Henri son Beau-Père, lui fit prendre celui d'*Otton*, parce qu'ayant

eu le Duché de *Bourgogne* de son Frère qui portoit ce Nom, il s'étoit proposé de le lui laisser en mourant. Les Auteurs étrangers & des Chartes de 987. & de 1023. ne lui ont donné que le Nom de *Guillaume* : C'est ce qui a trompé Mr. d'*Helbène* lorsque dans son Histoire de la *Bourgogne Transjurane*, il a attribué à *Guillaume Comte de Provence* plusieurs faits qui ne peuvent convenir qu'à notre *Otton Guillaume*. Il avoit épousé *Hermentrude*, fille du Comte de *Rouci*, qui lui survécut. *Hermentrude* en l'épousant avoit relevé le Nom d'*Adelaïde*, Femme de *Létalde*, Fille de *Gislebert* & Aïeule d'*Otton Guillaume*, par laquelle le Comté étoit entré dans la Famille: Il a encore possédé les Terres d'*Arlai*, *Pontarlier*, *Miege*, & *Usiez*, que *Létalde* avoit eu pour sa part de l'Inféodation faite à *Alberic*, premier Comte de *Macon* pour lui & ses Fils *Létalde* & *Humbert*. Il les a transmises par Succession directe à ses Descendans de la Branche de *Châlon*. Il donna à *Landri de Maers* & de *Montceaux*, en 1015. *Matilde* sa Fille aînée avec le Comté de *Nevers* en dot, en se réservant quelques droits supérieurs, avec le Titre. Il laissa à ses Fils *Gui* & *Rainaud* les Comtés de *Bourgogne* & de *Macon*, qui lui appartenoient à Titre d'hérédité. Il eut encore deux autres Filles, *Agnès*, mariée au Comte de *Poitiers*, & *Gerberge*, qui épousa le Comte de *Provence*. *Otton*  
Guillan-

*Guillaume* avoit été adopté par *Henri*, Duc de *Bourgogne* son Beau-Père, & nommé son Successeur au Duché de *Bourgogne*, à l'exclusion de *Robert* Roi de *France*, quoique son Neveu paternel. Cette disposition, suivant l'usage de ces tems là, pouvoit être regardée comme légitime. En effet les *Bourguignons* reconnurent *Otton Guillaume* après la mort d'*Henri*, qui arriva en 1002. Mais le Roi *Robert* se disposa à recouvrer le Duché par la voie des Armes.

*Otton Guillaume*, secondé par *Brunon*, Evêque de *Langres* son Beaufrère, par *Landis*, Comte de *Nevers* son Gendre, & par les Seigneurs du Duché, à la réserve d'*Hugues*, Evêque d'*Auxerre* & Comte de *Châlon*, se prépara à la défense. *Robert*, secouru par *Richard* Duc de *Normandie*, avec trente mille Hommes, assiégea *Auxerre*, dont le Comte de *Nevers* s'étoit emparé; mais il fut obligé de lever le Siège, aiant été battu devant le Château de *St. Germain*: Nonobstant cela *Robert* & *Richard* assiégèrent encore le Château d'*Avalon*: Il le forcèrent après un Siège de trois Mois, & prirent la Ville de *Sens* par composition: Ils firent le dégât dans le Duché de *Bourgogne*, passèrent la *Sône* & entrèrent dans le Comté de *Bourgogne*, où ils firent de grands ravages. Cependant, ces tentatives furent inutiles jusques à la mort de *Brunon*, Evêque de *Langres*.

Outre la perte que fit *Otton* de ce sage &

puissant Allié, il perdit encore le secours de *Landis* son Gendre, par la promesse que *Robert* lui fit de lui donner le Comté d'*Auxerre*, & sa Fille *Adelaïde* en Mariage à *Rainaud* son Fils. D'un autre côté le Roi *Robert* mit encore dans ses Interêts *Eudes*, Fils naturel du Duc *Henri*, acrédité dans le Duché, en confirmant la Donation que son Père lui avoit faite de la Vicomté de *Baune*: Ainsi nôtre Comte se déterminâ à faire la Paix. Les Conditions furent que *Rainaud* son Fils épouserait la Fille du Duc de *Normandie*; que le Duché de *Bourgogne* céderoit à la *France*; & que cependant il jouiroit du Comté de *Dijon*, ou de quelqu'autre Autorité dans le Duché, & il continua à y rester jusques à sa mort arrivée à *Dijon* en 1027. Il fut inhumé dans l'Eglise de *Ste. Bénigne*, dont il étoit Bienfaicteur & Gardien. Il avoit l'administration de la Justice, le Commandement des Armées dans le Roiaume de *Bourgogne*, en qualité de Duc; il dispoit des Evêchés, des Comtés, & des Domaines du Roi; il n'étoit Vassal que de Nom, & il règnoit en éfet. Sa mort donna au Roi *Rodolphe*, qui lui survêcut la facilité de transmettre son État à *Conrad II.* de la Maison de *Franconie*, qui avoit épousé une de ses Nièces, & qui fut élu Roi des Romains après le décès d'*Henri II.*

*Gui* son Fils aîné mourut avant son Père en 1004. Il eût le Comté de *Macon*, & un Fils nommé



nommé *Otton*, qui en jouissoit en 1014. *Otton* eut un Fils nommé *Geofroi*: Il vivoit encore en 1033. tems auquel il signa un Amortissement en faveur de l'Abaye de *Cluni*, avec son Fils & *Gui* son Petit Fils. Celui-ci avoit épousé *Mairat*, comme il paroît par une Donation de l'an 1066. Il se retira en 1078. avec ses Fils & trente Chevaliers à l'Abaye de *Cluni*, où ils prirent tous l'Habit de Religieux, & leurs Femmes se firent en même tems Religieuses de *Marigny*. Ainsi la Branche ainée des Décendans d'*Otton Guillaume* aiant manqué, ceux de la Branche Cadette succédèrent au Comté de *Macon* & aux Terres qu'elle avoit eu au Comté de *Bourgogne*. *Rainaud*, second Fils d'*Otton*, fut le Chef de cette seconde Branche.

RAINAUD I. succéda à son Père dans la portion du Comté de *Bourgogne*, qui faisoit la plus grande & la plus belle partie de ses Etats: Quoi qu'*Otton* son Neveu fut descendu de l'ainé, *Otton Guillaume* la lui donna, soit en faveur de son Mariage avec la Fille du Duc de *Normandie*, soit parce qu'étant dans un âge mûr, il l'estima plus capable de soutenir la splendeur de la Famille: *Otton* le Neveu n'eut donc que le Comté de *Macon* & les Terres voisines de la *Sône*.

Le Mariage de *Rainaud* se fit en 1016. Il fut célébré avec magnificence, la Princesse

son Epouse , s'apelloit *Adelaïde* , mais après le mariage elle fut apellée *Judith* , Nom de sa Mère.

*Rainaud* fut pris par la finesse de l'Evêque d'*Auxerre* , irrité de ce qu'il avoit eu la meilleure partie du Comté de *Bourgogne* , au préjudice de son Neveu *Otton* : Le Duc de *Normandie* Beau-père de *Renaud* , envoya *Richard* son Fils avec une Armée pour le délivrer ; l'Evêque s'humilia & demanda grace : Ce qui lui fut acordé , après qu'il eut relaché son Prisonnier.

*Rainaud* ne se trouva pas aux Etats tenus à *Soleure* en 1038. dans lesquels l'Empereur *Henri III.* Héritier de *Rodolphe* fut couronné & reçût l'hommage des Vassaux du Roiaume de *Bourgogne* : Il ne se rendit pas même à *Besançon* en 1043. où l'Empereur étoit venu épouser *Agnès de Guyenne* sa Nièce. Il prétendit probablement en être exempt sur ce que la Postérité masculine des Rois de *Bourgogne* étoit éteinte , sur la liberté de ses Ancêtres qui étoient Rois , & sur celle des Fils de *Richard Justicier* , Duc de *Bourgogne* , & après eux d'*Otton Guillaume* , qui avoient affecté l'indépendance dans la *Franche Comté*. La Guerre s'alluma l'année suivante , & *Rainaud* , joint à *Gerard de Vienne* , assiégea *Montbeliard*. Le Comte de *Montbeliard* , qui étoit dans les interêts de l'Empereur les défît , & ils furent obligés de faire homma-

hommage à *Henri à Solesme* en 1045. Cette année & en 1049. il confirma & approuva des Donations faites au Chapitre de *Ste. Marie Madeleine*, à l'Abaye de *St. Paul* & à l'Eglise de *St. Etienne*. Il y eut encore dès-lors quelques difficultés, mais elles furent terminées en 1051. Il confirma en 1053. les Donations de tout ce que possédoit l'Abaye de *Ste. Benigne*.

Le Comte *Rainaud* eut de son Mariage avec *Judith*, *Guillaume*, qui lui succéda, *Gui*, dont on parlera dans peu, & *Hugues & Faucon*. Ces deux derniers ne sont connus que dans des Chartres, & Donations faites à des Eglises. Quant à *Robert & Sibille*, que *Du Chesne* donne encore à *Rainaud*, *M. Dunod* fait voir qu'il s'est trompé.

*Richard*, Duc de *Normandie*, Beau-père de *Rainaud*, eut pour Successeur *Robert* son Fils. *Robert* n'ayant point d'Enfans légitimes, fit reconnoître *Guillaume* son Fils naturel pour son Successeur: *Gui*, Fils de notre Comte, prétendit succéder au Duc *Robert*, étant Fils de sa Sœur. Sa préteption fut trouvée juste; mais le Roi de *France* & le Comte *Flandres* ayant pris le parti du jeune *Guillaume*; *Gui* fut obligé de céder & de se contenter des Comtés de *Brionne* & de *Vernon*: Il entreprit encore de profiter d'une mésintelligence arrivée entre le Roi de *France* & *Guillaume*. Il prit les Armes; mais le Roi s'étant laissé regagner,

après

après une Bataille fort sanglante la Victoire se déclara pour *Guillaume*, qui fut à la suite sur-nommé le Conquérant, & placé sur le Trône d'Angleterre. *Gui* étant vaincu fut privé des Comtés de *Vernou* & de *Brienne*, & mourut bientôt après, s'étant retiré auprès du Comte d'Anjou.

**GUILLAUME II** surnommé *le Grand* & *le Hardi*, Fils aîné de *Rainaud*, portoit déjà le titre de Comte de *Bourgogne* pendant la vie de son Père. Il épousa *Etiennette de Vienne*, Mere des Enfans, qu'il laissa au tems de sa mort. Elle étoit probablement Fille ou Petite Fille de *Gerard de Vienne* dont on a parlé dans l'Article de *Rainaud* : *Guillaume* en l'épousant joignit à son Patrimoine les débris du Roiaume de *Bourgogne* restés au Prince *Charles Constantin* après la mort de l'Empereur *Louis* son Père, & ajouta le titre de Comte de *Vienne* à celui de *Bourgogne*, Titre d'une Famille illustre, Branche de celle de *Montglanne*, fameuse dans les *Romans* par le nombre & la valeur de ses Paladins, *Guillaume* ajouta encore à ses titres celui de *Macon*, après que *Gui* son Cousin se fut fait Religieux à *Cluni* en 1078. Il fut enfin si puissant que les Historiens le nomment *Exarque* ; ils lui donnent aussi le titre de *Grand* & de *Hardi*, & il étoit regardé comme Souverain dans la Ville de *Vienne* & le voisinage.

L'Empereur *Henri IV.* voulant aller à Ro-

fit pour faire lever l'excommunication qu'il s'étoit attirée sous *Grégoire VII.* au sujet des Investitures des Benefices qu'il prétendoit donner après l'Élection des Prelats, passa par le Comté de *Bourgogne*. Nôtre Comte qui étoit Cousin germain de l'Imperatrice *Agnès*, Mere de l'Empereur, le reçût à *Besançon* en 1076. avec une Magnificence Roiale ; & l'accompagna jusques aux Frontieres de l'État. Il entretint par sa prudence & par la crainte de ses Armes la Paix dans la partie de la *Bourgogne Transjurane* dont il jouissoit & qui s'étendoit jusques à *Soleure*, pendant que tout le reste de l'Helvetie étoit en feu par les factions des grands Seigneurs du Pais.

Il mourut en 1087. *Etiennette de Vienne* lui survécut. Ils eurent plusieurs enfans, *Sibille* mariée à *Eudes I.* Duc de *Bourgogne*, *Giselle* à *Humbert II.* Comte de *Savoie*. Il donna à l'Eglise de *Besançon* une Terre, avec la participation de ses fils *Rainaud*, *Reinond*, *Hugues* & *Etienne* pour le repos de son Ame, & de celle de son Fils *Otton* qui étoit sans doute l'ainé & mort sans Enfans. Il avoit encore *Gui* & *Guillaume*. *Hugues* fut Archevêque de *Besançon* dès l'an 1086. jusques en 1101. qu'il mourut. *Gui* fut Archevêque de *Vienne* en 1088. & élu Pape en 1119. à *Cluni*, où il prit le nom de *Caliste II.* Sa naissance, ses vertus, les talents qu'il avoit pour le Gouvernement l'élevèrent

vèrent à cette Dignité, & il determina l'Empereur *Henri II.* à renoncer au Droit des Investitures. Enfin *Caliste* après avoir mené l'Antipape *Burdin* en triomphe à Rome, mourut en 1124.

*Raimond*, quoi qu'il eut un aîné, portoit le titre de Comte de *Bourgogne*. Sa valeur lui procura le meilleur parti qu'il y eut alors dans l'Europe & fit régner sa Postérité sur plusieurs Roïaumes. Il partit en 1092. accompagné d'une florissante Noblesse, pour aller au secours du Roi d'Espagne *Alphonse VI.* contre les *Sarrasins*. Il avoit vendu à l'Eglise de *Besançon*, ses Terres pour 7. Mille *Ecus d'Or*. Ce Prince les combatit avec tant de valeur que le Roi lui donna sa Fille unique *Utraque* en Mariage & le Comté de *Galice* pour dot: Ce vaillant Comte mourut en 1106. Il eut de son Mariage *Alphonse VII.* Roi de *Castille* & de *Leon*, dont la Postérité masculine a régné jusques à *Henri IV.*

*Rainaud II.* étoit l'aîné des Fils de *Guillaume le Grand*. Les Terres de *Raimond* & d'*Etienne* ses Frères relevoient de lui; leur Père en avoit sans doute ainsi ordonné. L'ancienne coutume du País permet au Père partageant son Fief entre ses Enfans, de faire relever les portions des Puînés de celles de l'Aîné; & cette coutume a toujours été observée. Il avoit épousé *Reine* Fille du Comte *Conon* & de

de *Montaigne*. Il mourut en 1105. après avoir fait plusieurs Voïages à la *Terre Sainte*. Il eut de *Reine* son Epouse un fils nommé *Guillaume* : Il prit aussi le nom de Comte de *Macon*, après que *Guillaume le Grand* le lui eut relâché, en faveur de son Mariage. Il eut sa part du Comté de *Bourgogne* dans la Contrée de *Scodingue*, & dans la *Bourgogne Transjurane*. Il fut aussi Comte supérieur de *Bourgogne* après la mort de *Guillaume le Grand*, arrivée en 1087. en allant faire ses dévotions à *Jerusalem* : Avant de partir il avoit nommé le Comte *Etienne* son Frère Régent en *Bourgogne* à cause de la jeunesse de *Guillaume* son Fils : Suivant une Charte de l'an 1107. sa Veuve se fit Religieuse aussi tôt qu'elle eut appris son décès.

**ETIENNE**, second Fils de *Guillaume le Grand* a été mis au nombre des Comtes de *Bourgogne*, soit à cause de la portion qu'il eut dans le Comté, soit à cause de la Régence. Ce ne peut être qu'en cette dernière qualité qu'il est appelé Comte de *Macon*; car ce Comte passa après la mort de *Rainaud* à *Guillaume* son Fils aussi bien que la Contrée de *Scodingue* & la *Bourgogne Transjurane*.

Peu de tems après la mort de *Rainaud*, son Frere *Etienne* acompagné d'une belle & nombreuse Noblesse du Comté de *Bourgogne* partit pour la *Palestine* : On loué sa prudence, sa valeur & sa vigilance. L'Armée Chrétienne

ne

## 64 JOURNAL HELVÉTIQUE.

ne croioit d'être en sûreté , quand il avoit la Garde du Camp , mais il fut tué en 1102. dans un Combat où *Baudoin I.* Roi de *Jérusalem* s'étoit témérairement engagé. Il épousa *Beatrix* , de laquelle il eut *Rainaud & Guillaume* ; mais on ignore le Nom de sa Famille.

**GUILLAUME III.** Fils de *Rainaud* , Comte de *Macon* , épousa *Agnès* Fille de *Bertoud & Sœur* de *Conrard* Duc de *Zeringhen* , Allemand de Nation : Elle fit donner à son Mari le surnom d'Allemand, *Allemanus* , pour le distinguer du Comte *Guillaume* Fils d'*Etienne* son Cousin. On lit dans la vie de *Pierre le Venerable* , Abé de *Cluni* , que de son tems , le Diable avoit emporté un Comte surnommé l'*Allemand* , qui avoit pris des Biens à cette Abaie Mr. *Dunod* estime qu'il faut entendre cette Chronique de nôtre Comte *Guillaume III.* non qu'il croie cette Fable , mais il conjecture , que des Vassaux rebelles , après l'avoir assassiné en secret dans la *Bourgogne Transjurane* , publièrent que le Diable l'avoit pris , parce qu'il avoit enlevé des biens à l'Eglise , & que les Moines , suivant le goût du tems , crurent le fait , & en favorisèrent le bruit. Il eut d'*Agnès* de *Zeringhen* , *Guillaume* surnommé l'*Enfant*.

**GUILLAUME IV.** surnommé l'*Enfant* , étoit Fils du précédent. Les Meurtriers de son Père craignans sa vengeance le firent encore assassiner



finer en 1126. à *Païerne*, dans la *Bourgogne Transjurane*, avec plusieurs Gentilshommes. *Alberic* met cette action exécrationnable en 1129. Il mourut donc sans Postérité. Mr. *Dunod* fait voir qu'on le confond mal à propos avec son Pere.

**RAINAUD III.** Fils du Comte *Etienne*, qui étoit Cousin germain de *Guillaume III.* & Oncle à la mode de *Bourgogne* de *Guillaume IV.* fut son heritier, en qualité d'*Agnat*, par préférence à *Conrard* Duc de *Zerighen*, Oncle maternel; parce que la coutume porte les biens suivant la ligne dont ils sont mouvans.

*Guillaume*, Fils puiné du Comte *Etienne* eût le Comté d'*Auxone*, de la succession de son Pere, & les Comtés de *Vienne*, de *Macon* & de *Scodingue*, de la succession de *Guillaume l'Enfant*. Mais il les tenoit en Fief de *Rainaud* son Frere ainé. Ainsi quoi que *Rainaud*, Fils d'*Etienne*, ait d'abord après la mort de son Pere porté le titre de Comte de *Bourgogne*, ce n'étoit que comme étant de la Famille des Comtes & possédant des portions du Comté dans la mouvance des Comtes supérieurs, *Guillaume III.* & *Guillaume IV.* Mais aiant succédé à *Guillaume l'Enfant*, il devint supérieur & ses Etats s'étendirent depuis *Bile* jusques à *Isère*. Ils comprenoient en propriété & en mouvance le Diocèse de *Besançon* & une partie de ceux de *Lausanne*, *Vienne* & *Macon*.

L'Empereur *Lothaire* qui étoit de la Maison  
 E de

de Saxe, aiant succédé en 1126, à *Henri V.* dernier Mâle de la Maison de *Franconie*, cita le Comte *Rainaud* pour lui rendre hommage de ce qu'il tenoit dans les Roïaumes de *Bourgogne* & d'*Arles*. *Rainaud* refusa de le prêter sur ce que le Roïaume n'avoit pas été donné à *Conrad de Franconie*, comme Empereur ; mais comme Mari de *Giselle*, Nièce du dernier Roi, dont l'Empereur ne descendoit pas. La coutume qui porte que ce qui arrive même par Succession aux Souverains de certaines Monarchies. s'unit à l'Etat, n'étoit pas encore établie. L'Empereur irrité de ce refus confisqua les États qu'il avoit dans le Roïaume de *Bourgogne*, & en donna l'Investiture à *Conrad*, Duc de *Zerïnghen*, qui fut appelé dès-lors, Roi, Duc ou Recteur de *Bourgogne*. Une sanglante Guerre entre *Rainaud* & *Conrad* s'alluma, & ce ne fut qu'après la mort de *Rainaud* que *Conrad* s'empara de la *Bourgogne Transjurane*.

Quelques-uns ont crû que le Comté de *Bourgogne*, tira le Nom de *Franche-Comté* du refus de *Rainaud* d'en rendre hommage, & de la presque possession de cette Liberté que ses Successeurs ont tâché de conserver : D'autres estiment qu'il a été ainsi appelé, parce qu'il étoit libre & exempt de toutes tailles & impositions, à la réserve du Service Militaire & de quelques Dons-Gratuits consentis par l'Assemblée des États ; ce qui a été conservé  
jusques

Jusques à la Conquête de cette Province faite par LOUIS XIV. en 1674.

*Rainaud*, au reste prenoit la qualité de Souverain Comte de *Besançon*. Il avoit un Con-  
nètable & les mêmes Officiers que le Roi : Il se disoit *Consul*, par imitation des Titres émi-  
nens de la *Magistrature Romaine*. Il rendit un Jugement, par lequel il ordonna la Restitu-  
tion de tout ce qui avoit été pris aux Mona-  
stères de *St. Michel* & de *Faverné*, depuis le  
Duel de *Louis* & d'*Olivier* auprès de *Jonvelle*.  
Les Contestations des Seigneurs se décidoient  
encore par ce moien dans le douzième Siecle,  
& la Maison de *Vergi* en fournit un exemple  
postérieur de deux Siecles. *Rainaud* mourut  
en 1148. Il avoit épousé *Agathe*, fille de *Si-  
mon II.* Duc de *Lorraine*, qui lui survêcut, &  
dont il n'eut qu'une Fille nommée *Beatrix*.  
Cette Princesse lui succéda dans tous ses États,  
préférentement à *Guillaume* son Frère. La Cou-  
tume apelloit à la Succession de l'Ainé des Fré-  
res, ses Fils, & à leur défaut ses Filles préféra-  
blement à leurs Oncles paternels & autres Ma-  
los de la Famille : Coutume qui a causé bien  
des maux dans le País, des Guerres, & enfin  
la déchéance des droits & de l'ancien lustre de  
la Famille des Comtes.

*Guillaume*, Frère de *Rainaud*, vivoit enco-  
re en 1148. Il fut le Bienfacteur de l'Abbaye  
de *Cluni* par quelques Concessions & par le  
consentement qu'il donna à l'Union que fit le

Pape de l'Abaye de *Baume*. Le Duc de *Zeringhen* tenta de s'emparer du Comté de *Vienne*, en Vertu de la Donation que l'Empereur *Lothaire* lui avoit fait des États des Comtes de *Bourgogne*, qui refuseroient d'en rendre hommage; mais la résistance de *Guillaume* lui en fit abandonner le dessein: Il se contenta de céder son droit sur le *Viennois*, au Dauphin *Gui André*.

D'un autre côté, le Comte *Guillaume*, qui conserva toujours le Titre de *Comte de Bourgogne*, refusa encore de reprendre de *Conrad* le Comté de *Vienne* en Fief. *Conrad*, qui étoit de la Maison de *Suabe* & qui succéda à *Lothaire*, mort en 1138. en ordonna la saisie. *Conrad* étoit non seulement Empereur, mais encore Héritier de la Maison de *Franconie*, du Chef d'*Agnès de Franconie* sa Mère. Ce furent là les prétextes sous lesquels les Comtes de *Bourgogne* ont été dépouillés de la plus grande partie de ce qu'ils possédoient dans le *Viennois*. *Guillaume* y conserva cependant quelques droits qui passèrent ensuite à *Jean de Burnens*, Archevêque de cette Ville.

*Guillaume* fit le Voiage de la *Terre Sainte*. Il mourut en 1156. Il avoit épousé *Poncette*, Fille de *Thiébaud de Traves*, de qui il eut deux Fils, *Etienne* & *Gerard*. *Etienne* continua à porter le Titre de Comte de *Bourgogne*. Ses Décendans en furent Comtes supérieurs, & la Tige de la Maison de *Chalon*. *Gerard* a fait  
la

La Branche de la *Maison de Vienne* : Il unit à son Patrimoine les biens de la Maison de *Saxons*, dont il épousa l'Héritière.

BEATRIX I. ET FREDERIC EMPEREUR. Cette Princesse étoit une riche héritière ; aussi fut elle mariée à *Frédéric de Suabe* premier du nom & Empereur, l'un des plus grands Princes de son tems : *Etienne* dans une Charte qui confirmoit une Concession de l'Empereur aux Abaies d'*Acé* & de *Cherlieu* continua à prendre la qualité de Comte de *Bourgogne*; ce qui prouve que cette qualité n'étoit d'aucune conséquence pour la supériorité & qu'elle se donnoit aux puînés de la Famille, quoi qu'ils n'eussent, comme Vassaux que des Apanages. Quant aux Comtes de *Bourgogne* ils se sont souvent afranchis du Vasselage. Avant le Mariage de *Béatrix*, les Empereurs de la Maison de *Franconie*, & après eux les Princes de celle de *Suabe*, quoi qu'Héritiers de *Rodolphe le Fainéant* & qu'ils prissent le Titre de Rois de *Bourgogne* & d'*Arles*, n'en avoient presque eu que le Nom : ils se sont contentés des hommages, quand ils étoient les plus forts. En 1045. *Henri III.* obligea *Rainaud I.* à lui rendre hommage *Henri IV.* son Fils & son Successeur apelloit *Rainaud III.* & plusieurs autres Seigneurs du Pais ses Vassaux *fideles suos*. Il leur ordonna de défendre l'Eglise de *St. Etienne de Besançon* contre *Gai Archevêque de Vienne*, qui en qualité de Légat

du *St. Siège* avoit jugé la Maternité qu'elle prétendoit, en faveur de l'Eglise de *St. Jean l'Evangeliste*. Après sa mort arrivée en l'an 1106. *Henri V.* son Fils, Empereur, Roi de *Bourgogne & d'Arles*, n'a laissé aucun Document qu'il ait rien fait en cette qualité. Il mourut l'an 1125. n'ayant laissé aucun Male de sa Famille. Les Comtes & autres Seigneurs du Comté de *Bourgogne* en profitèrent pour s'arroger l'indépendance. Cependant *Frédéric second* du Nom, & *Conrard* Ducs de *Suabe*, qui étoient Fils de sa Sœur & ses Héritiers, prétendirent au Roïaume de *Bourgogne*. Ils firent la Guerre à *Berthold de Zeringhen*, pour recouvrer ce qu'il en avoit conquis, ensuite de la Concession qui avoit été faite à *Conrard* son Père, par l'Empereur *Lothaire*. Ils prirent *Zurich* & la Forteresse de *Zeringhen*, & reduisirent *Berthold* à recourir à leur Clémence. *Frédéric* mourut l'an 1139. *Conrard* son Frère fut élu Roi des *Romains*, l'an 1138. Il se qualifia Roi de *Bourgogne & d'Arles*, non, dit *Du Chesnel*, comme Empereur, mais comme issu de la Sœur d'*Henri V.* Ce fut en cette qualité qu'il se saisit l'an 1146. du Comté de *Vienne*, & qu'il fit la Guerre au Duc de *Zeringhen*.

*Conrard* mourut l'an 1152. *Frédéric*, Duc de *Suabe* son Neveu, lui succéda à l'Empire & au Titre de Roi de *Bourgogne & d'Arles*. Il épousa  
*Beatrix* :

*Beatrix*: Leur Mariage fut célébré à *Wirtzbourg*, l'an 1156. Les agrémens du Corps & de l'Esprit, les Vertus civiles & militaires de ce Prince égaloient le haut rang qu'il tenoit dans l'Europe: *Beatrix* possédoit une partie du Comté de *Bourgogne* & prétendoit avoir été dépouillée injustement d'une autre. *Frédéric* rétablit le Roïaume de *Bourgogne*, & le posséda dès - lors comme un Bien de Famille, & sous la qualité de son Epouse: Il termina le différent que le Père de *Beatrix* avoit eu avec le Duc de *Zeringhen*; & pour le faire renoncer à ses Prétentions sur le Comté de *Bourgogne*, il lui céda les Villes de *Lausanne*, de *Sion*, de *Geneve* & leurs Territoires, mais l'Evêque de *Geneve* fit révoquer dans la suite cette Concession, sur ce qu'il avoit des Donations antérieures des Droits Roïaux \* dans cette Ville, auxquels on n'avoit pas voulu donner atteinte.

*Comard*, Fils de *Berthold II.* Duc de *Zeringhen*, dans le *Turgaw*, avoit succédé à *Berthold III.* son Frère aîné, au Duché de *Zeringhen* & au Gouvernement de *Zuric*. Après la mort du Comte *Rainaud*, il s'empara de la *Bourgogne Transjurane*; *Berthold IV.* son Fils, entra dans la *Haute Bourgogne*, & ravagea le Com-

E 4. té de

\* Un Auteur a prétendu que ces trois Villes qui qu'enclavées dans le Roïaume de *Bourgogne* n'en étoient point sujettes. Voyez les Notes sur l'Hist. de *Geneve* de M. Spon l'an 1152. p. 95.

té de *Montbéliart*. Avant le Mariage de notre Comtesse, les Seigneurs de la *Bourgogne Transjurane* lui obéissoient à regret; étant Allemand, ils le regardoient comme un Etranger. Ce fut pour les tenir en bride qu'il bâtit la Ville de *Fribourg* en 1179. Il mourut l'an 1185.

*Bertoud V.* son Fils, éprouvant le même éloignement de la part des *Seigneurs Transjurans*, éleva les Fortereffes de *Milden* & de *Burgdorf*. en 1191. & jetta les fondemens de la Ville de BERNE l'année suivante. Il n'eut que deux Filles pour recueillir sa succession, l'une mariée au Comte de *Furstemberg* & l'autre au Comte *Kibourg*; mais elles n'eurent pas assez de puissance pour la conserver.

Quelques uns ont crû que dans ces circonstances les Seigneurs de *Neûchâtel* & de *Valangin*, de *Granson*, de *Romain-Môtier*, *Orbe*, *Morges*, *Ecclées* & plusieurs autres, rentrèrent dans l'hommage du Comté de *Bourgogne* & la Ville de *Nion* dans celui de l'Archevêque de *Besançon*. Mr. *Danod* suppose, sur l'autorité de *Gollut* qu'anciennement & primitivement le Comté de *Bourgogne* avoit ces Seigneurs dans sa mouvance; mais on le prie d'observer que le *Mont-Jura* en a toujours fait la séparation, tant des Territoires, des Fiefs, des Directités que de la Souveraineté. En attendant une autre occasion pour donner  
d'autres



d'autres Eclairciffemens sur ce fujet, & pour ne parler en paffant que de *Neuchâtel* & *Valangin*, il paroît que l'autorité de *L. Gollut* n'est pas concluante. Il reconnoît \* qu'il y a beaucoup d'obscurité & de difficulté à cet égard, qui dure, dit-il, encore aujourd'hui. Il y a environ 140 ans qu'il écrivoit. D'un autre côté; *Pierre Comte de Savoïe*, aiant époufé l'Heritiere de *Faucigny*, reçût l'hommage du *Baron de Gex*, traita des Droits de l'Evêque de *Genève*, se fit associer à ceux de l'Evêché de *Lausanne*, prit l'Advoïerie de la *Ville de Païerne* & la Protection de *Rome* contre les Seigneurs d'*Habsbourg* & de *Kibourg*, & devint peu à peu auffi puiffant que les Ducs de *Zeringhen* l'avoient été dans le Pais.

L'Empereur *Frederic* convoqua l'Assemblée des Prélats & des Seigneurs du Roïaume de *Bourgogne* à *Besançon* pour l'année 1157. Ils lui prêtèrent ferment de fidélité, comme Roi de *Bourgogne* & d'*Arles*.

Il reçût dans cette Ville, avec magnificence, les Légats du PAPE, & les Ambassadeurs des Rois de *France*, d'*Angleterre*, & de plusieurs Princes d'*Italie*. Il acorda des Privilèges aux Archevêques de *Vienne* & à l'Evêque d'*Avignon*; à l'Archevêque de *Lion* les droits de Régale dans le *Lionois*, & le crea *Exargue* pour Pafranchir de toute Jurisdiction des Comtes du

E 5 Pais,

**Païs.** Il acordoit aisément aux Prélats des droits Roiaux, parce qu'ils étoient moins en état d'en abuser que les Comtes.

La Situation de *Dole* lui parut si belle, qu'il y fit construire un grand & superbe Château, capable de le loger avec toute sa Cour, qui étoit toujours fort nombreuse. Il passa en *Italie*, en 1158. Il y fit des Ordonnances Militaires & plusieurs beaux Règlements sur le Droit des Fiefs, sur les Etudes, sur le Droit public & de régle, qui avoit été négligé jusques alors. Il s'en trouva d'usurpés pour *Trente mille Marcs d'Argent* de Revenu annuel. Pendant que l'Empereur *Frédéric* étoit à *Besançon*, le Pape *Adrien IV.* lui fit remettre une Lettre par laquelle il se plaigaoit de ce que l'Archevêque de *Lunden* n'avoit pas encore été remis en liberté. Il le faisoit souvenir qu'il lui avoit donné la Couronne Impériale dans l'Idée que l'Empire étoit un Fief du *St. Siège*: Mais ce qui choqua d'autant plus l'Empereur fut une Inscription faite dans l'Eglise de *St. Jean de Latran*, où il recevoit à genoux la Couronne de la main du Pape avec ces mots écrits au bas : LE ROI S'ARRETE A LA PORTE, ET APRES AVOIR JURE LES DROITS DE ROME, IL DEVIENT VASSAL DU PAPE. Inscription que le Pape n'avoit pas voulu éfacier, quoi qu'il le lui eut promis à Rome en 1157. Enfin un de ses

Légats

Légats, pressé à *Besançon* d'expliquer la Lettre du Pape, eut l'impudence de répondre : *De qui donc Frédéric tiendrait-il l'Empire si ce n'est du St. Siège ?* Cette réponse manqua de le faire tuer sur le Champ par *Otton Comte Palatin*, mais l'Empereur l'en empêcha. Toutes ces Circonstances portèrent l'Empereur à ordonner au Légat de sortir dès le lendemain de la Ville, de s'en retourner sans s'arrêter en chemin, & il défendit à ses Sujets de ne plus aller à *Rome*.

Les Prélats d'*Allemagne*, nonobstant les plaintes du Pape, lui demandèrent même une explication de sa Lettre : Il la donna l'Année suivante : Il déclara qu'en traitant l'Empire de Bénéfice, il n'avoit pas voulu dire que ce fut un Fief, & qu'en écrivant qu'il avoit conféré la Couronne Impériale, son intention n'avoit été que de dire qu'il en avoit fait la cérémonie &c.

L'aigreur qui étoit restée dans les Esprits s'augmenta par la recherche que l'Empereur fit de ses Régales. *Adrien* en fut piqué, mais il mourut. Les Cardinaux se divisèrent ; les uns élurent *Roland*, qui prit le nom d'*Alexandre* ; les autres *Octavien*, qui se fit appeler *Victor*. L'Empereur fit assembler un Concile pour terminer le différent, & l'Élection d'*Octavien* fut confirmée. *Alexandre* protégé par le Roi de *France*, ne s'y soumit pas. Une entrevue à *Sa.*

*Jean*

*Jean de Lône* entre l'Empereur & le Roi de France fut projetée; mais elle fut éludée. Les François disent que l'Empereur ne s'y rencontra pas; & les Allemands que c'est le Roi de France. Enfin *Alexandre* fut reconnu par l'Empereur pour Pape légitime.

Il se croisa en 1188. & partit l'Armée suivante pour la *Terre Sainte*, avec une Armée formidable; mais il y mourut l'an 1190. Il a répandu ses bienfaits sur les Eglises. Il aimoit & protegeoit la Province & sa mémoire lui est encore chère. Il étoit l'un des Princes le mieux fait, le plus brave, le plus spirituel, le plus savant, le plus affable, & le meilleur Capitaine de son tems. Il laissa de son Mariage avec *Beatrix*, *Henri VI.* qui lui succéda à l'Empire, *Frédéric* Duc de *Süabe*, mort sans postérité, *Otton* Comte de *Bourgogne*, *Conrard*, Duc de *Süabe*, après la mort de son Frère *Frédéric*, *Philippe* Duc de *Toscane*, Empereur après son Frère *Henri*, *Sophie* mariée à *Conrard*, Marquis de *Misnie*, & *Beatrix*, Abesse de *Quintelbourg*. *Beatrix* mourut à *Spire*, selon quelques-uns en 1173; & selon d'autres en 1185. Ses Biens entrèrent dans le partage que *Frédéric* fit de ses États entre ses Enfans: *Otton*, du consentement des grands Vassaux de la Province, eut le Comté de *Bourgogne*, & à sa participation l'Empereur donna la *Terre de Villeneuve* en 1189. au *Chapitre*

*Épître de St. Etienne à Besançon pour le repos de l'Âme de l'Impératrice.*

La *Franche Comté* reçut un éclat nouveau par le Mariage de l'Empereur *Frédéric* avec *Beatrix* : Son indépendance fut ou reconnüe ou approuvée, ou concédée par l'Empereur. A la verité on ignore que l'on ait rendu aucun hommage de cette Province depuis le refus qu'en fit *Rainaud*. Quoi qu'il en soit, mettant a part si cette Liberté est un Droit ancien, ou nouveau, par concession, l'Auguste Union qui se fit alors aplanit la difficulté. Le sang du Souverain mêlé avec celui de la Vassale éteint totalement les Charges féodales; purifie le Fief comme le Feu afin l'Or & l'Argent par la coupelle : Le titre de la souveraineté fut aquis à cette Terre, & il fut d'autant plus éminent, qu'il tira sa naissance d'un Prince parfait & accompli.

Les Aieux les plus reculés des Peuples de la *Franche Comté*, & de plusieurs Siecles, en ont ressenti les effets, & leur Posterité après une infinité de génération les admire encore. Notre Auteur garantira agréablement nos Observations. Quelle différence entre un tel Souverain & un Prince qui n'a pas aquis du Ciel les dons de régner ! Le premier vit toujours & ne meurt jamais : Le dernier meurt tous les momens & ne jouit de la vie què pour faire contre son atente les obseques de sa gloire &

re & de sa réputation : Nôtre Héros vit donc encore : La Majesté , la beauté , la bonté & la bravoure brilloient dans sa Personne ; dans la solidité de son Esprit & dans les sentimens de son Cœur. Toutes ces qualités Royales ainsi réunies , ont rendu & rendront à jamais son Nom immortel : Nos expressions sont trop foibles : Un Etranger doit se taire sur un sujet si sublime ; qu'il se contente d'écouter , quand toute une Province illustre & éclairée en parle. E. M.



## AUX EDITEURS,

*Sur les nouvelles Editions de trois Ouvrages de  
Mr. OSTERWALD.*

### MESSIEURS,

**J**e m'impatiente d'apprendre, coment vous anoncerés les Editions que Mr. Jean Brandmüller , vient de donner à Bâle de trois Ouvrages de Monsieur OSTERVALD , Pasteur de l'Eglise de Neuchâtel ; & qui sont : *La Morale Chrétienne* en Latin : *Le Traité du St. Ministère* en François : Et un *Abrégé de la Théologie* , en Latin.

Le premier de ces Livres fut imprimé à  
*Londres,*

*Londres*, en 1727. à l'insçu & contre le gré de l'Auteur qui le défavotta dans divers *Journaux*; & à *Londres* même.

Un Imprimeur d'*Amsterdam* donna ensuite le *Traité du St. Ministère*, aussi à l'insçu & contre le gré de Monsieur *Osterwald*, qui le défavoua de même.

C'est sur ces deux Editions, que Mr. *Brandmüller* a fait les siennes. Outre cela il a trouvé à propos de mettre sous Presse un *Abrégé de Théologie*, d'après les Cahiers des Etudians, qui ont assisté aux Leçons de ce grand Théologien.

Je ne déciderai pas, si ces Mrs. les Libraires, n'auroient pas mieux fait d'attendre que l'Auteur se déterminât à l'impression de ses Livres. D'un côté le Public auroit peine à leur savoir mauvais gré de ce qu'ils ont fait. Des Editions meme défectueuses de ces excellens Ouvrages pouvant servir beaucoup, non seulement à ceux qui se voient au *St. Ministère*, mais même, à ceux des Pasteurs qui n'ont pas eu dans les Académies des secours de cette nature. D'un autre côté, quelle que soit la Modestie, & l'Humilité de l'Auteur, l'Impression de ces Livres, auxquels il s'en faut bien qu'il n'eut mis la dernière main, a dû lui faire de la peine; & il aura vû avec plus de chagrin encore, les fautes qui fourmillent dans les Editions faites à *Londres* & à *Amsterdam*. Celles qui se sont glissées dans la *Morale*  
forment

forment un *Errata* de neuf Pages, sans lequel je ne conseillerois à personne d'acheter ce Livre.

Le second de ces Traités, qui a pour Titre : *De L'Exercice du Ministère Sacré*, a un *Errata* encore trop court, quoi que de 6. pages ; si j'en dois juger par quelques endroits où j'ai jetté les yeux à l'ouverture. Je trouve, par exemple à la page 310. *On ne sauroit non plus donner les Conseils nécessaires à un malade, sans piété & sans zèle.* Au lieu que mon Manuscrit porte, *lors qu'on est destitué de Piété & de zèle.* A la page 353. §. II. on lit : *En effet quoi que les gens soient fort corrompus il y en a peu qui tombent dans le crime qui méritent le dernier Suplice.* J'avoue que s'il n'y avoit rien de louche dans ces mots, *qui tombent dans le Crime*, chacun s'apercevroit aisément qu'il faut lire les *Crimes*. Au reste ce Traité est celui des trois Ouvrages qu'on vient d'imprimer qui a causé le plus de déplaisir à Monsieur *OSTERVOLD*, tant pour les Matières que pour le Stile ; puisque comme il le dit dans l'Avertissement, il n'a jamais composé, ni mis au net ce Traité, qui n'est autre chose qu'un *Extrait*, fait par ses Disciples, des *Leçons* qu'il fit il y a 40. ans sur une simple *Analise* ten *Chifres*, qu'il n'a jamais revue depuis.

Quant à *l'Abrégé de Théologie*, je n'ai point trouvé dans *l'Errata* le retranchement d'un mot



mot, qui fait vivre après les Apôtres le Poëte *Lucrece*, quoi qu'un peu plus ancien que *Cicéron*. Cet Anachronisme qui, à ce que j'ai appris, a fait beaucoup de peine à l'Auteur, se trouve au bas de la page 109. où ce Poëte Epicurien devoit être appelé simplement *un Eunemi de la Religion*.

Au reste, *Messieurs*, je n'ai pas dessein de faire du tort aux Editions de nôtre Compatriote, lesquelles, avec les Corrections qui se trouvent dans les *Errata*, sont infiniment préférables aux précédentes, & quoi que j'aie en Manuscrit ces trois Ouvrages de Monsieur OSTERVALD j'en ai fait venir de *Bâle* des Exemplaires. Le Caractère de ces Editions, est net, gros, & très lisible, vû la blancheur & la qualité du Papier & Mr. *Brandmüller* auroit été digne par cet endroit & par ses bonnes intentions, d'imprimer ces Livres dans l'état où l'Auteur les auroit mis, s'il s'étoit rendu aux sollicitations de plusieurs Personnes qui pensent comme les Trois Editeurs de ces Ouvrages. Je suis &c.

CETTE Lettre venant d'une Personne qui honore Monsieur OSTERVALD, & qui est de la connoissance de Mr. *Brandmüller* nous avons jugé qu'elle pourroit tenir lieu d'*Avis* dans nôtre *Journal* touchant les Editions que nous avons déjà dessein d'annon-

cer, dans celui du Mois passé. Nous ajouterons seulement : Que ces trois Livres sont in 8vo ; que la *Théologie* est un Volume de 421. pages sans la Préface, l'Indice & l'Errata ; que le *Traité du St. Ministère* est de 360. pages ; & que la *Morale* en contient 350. Ce dernier Ouvrage se traduit actuellement en François & va s'imprimer à la Neuveville, mais comme l'Edition Latine s'est faite sans le consentement de Mr. OSTERVALD, il n'y a pas apparence qu'il avoie cette Traduction.



## LIVRES NOUVEAUX ET PARTICULARITEZ LITERAIRES.

BASEL.

**M**onsieur Jean Rodolph ImHoff, Marchand Libraire de Bâle, offre de donner au Public par Souscription : *Recueil de tous les Ouvrages de Morale, de Théologie & de Controverse de feu Mr. DE LA PLACETTE, autrefois célèbre Pasteur de l'Eglise Française de Copenhague.*

Les Ouvrages de cet excellent Théologien, qui sont en grand nombre, ont été goûtés dans toutes les Communions. Le Jugement  
que

que le Père NICERON a porté des *Essais de Morale* de Mr. de la Placette, paroitra moins suspect que celui d'un Théologien Protestant; Voici comme il s'énonce: *Son Stile est simple & uni; sa Morale est solide; les Règles qu'il donne sont fort sensées, & également éloignées d'une excessive rigueur & d'un relâchement criminel. En un mot il y a plus à profiter dans cet Ouvrage qu'il n'y en a ordinairement dans les Traitez de Morale qui sortent de la Plume des Pasteurs.*

Tous les Ouvrages de Mr. de la Placette sont bien écrits, & ils roulent sur des Sujets importants; ainsi ils seront d'un usage perpétuel: Et comme plusieurs de ces Livres, qui ont été imprimés en diférens tems sont devenus extrêmement rares, le Public doit savoir gré à Mr. ImHoff de lui procurer aujourd'hui, en un Corps & à un prix modique, tout ce qu'il a pû découvrir des Oeuvres de ce Theologien. Ce Corps complet contiendra environ 7. à 800. Feuilles, que l'on divisera en 8. Tomes in 40. d'environ 800. Pages. On donnera le tout aux Soucrivans pour *Dix Florins d'Allemagne*: Ce qui est à peine le tiers de ce que les Livres coutent Impression d'*Hollande*. Mais pour la facilité de ceux qui auroient déjà quelques-uns de ces Ouvrages & qui n'en souhaiteroient qu'une partie, on pourra souscrire pour tels Livres que l'on desirera: On paiera pour les Pièces séparées *Six Batz* de l'Alphabeth, qui tire 184. Pages.

Les Souscriptions pour les Oeuvres complètes seront ouvertes jusques à la fin de l'Année. On paiera  $2\frac{1}{2}$  Florins en souscrivant ;  $2\frac{1}{2}$  Florins en recevant les deux premiers Volumes ; & Cinq Florins lorsque tout l'Ouvrage sera fini.

On ne pourra souscrire pour les Livres séparés que jusques à la fin d'Octobre , parce qu'avant de commencer l'Ouvrage , il faut savoir quelles sont les Pièces particulières dont il faudra tirer un plus grand nombre. Et comme les Souscrivans de cet Ordre ne peuvent avoir les Pièces détachées qu'à la fin de l'Edition , ils paieront alors proportionnellement à ce qui leur sera remis.

Les Libraires des principales Villes Réformées de l'Europe recevront les Souscriptions de l'une & de l'autre manière. On peut souscrire spécialement à Neuchâtel chez Mr. Boive-Libraire.

Voici le Catalogue des Ouvrages qui composeront ce Recueil , & l'Ordre dans lequel ils seront imprimés.

1. Nouveaux Essais de Morale 4. Tom.
2. Nouveaux Essais de Morale , qui peuvent servir de suite aux autres du même Auteur  
2 Tom.
3. Traité de l'Orgueil.
4. Traité de la Conscience, divisé en trois Livres.
5. Traité de la Restitution , où l'on trouvera  
la

la Résolution des Cas de Conscience qui ont du rapport à cette Matière.

6. La Communion Dévote, ou la manière de participer saintement & utilement à l'Eucharistie.
7. Traité des bonnes Oeuvres en général.
8. Traité du Serment, divisé en deux Livres.
9. Divers Traités sur des Matières de Conscience, où l'on trouvera la Résolution de plusieurs Cas importans & particulièrement de ceux qui regardent le Mensonge, les Equivoques, & les Réservations mentales, l'Intérêt, le Jeu, le Droit que chacun a de se défendre, le scandale.
10. La Mort des Justes, ou la manière de bien mourir.
11. Traité de l'Aumône.
12. Traité des Jeux de Hazard, défendu contre les Objections de Mr. de *Joncourt* & quelques autres.
13. La Morale Chrétienne abrégée & réduite à trois principaux devoirs, la repentance des Pécheurs, la persévérance des Justes, & les progrès que ces Justes persévérans doivent faire dans la Piété.
14. Réflexions Chrétiennes sur divers sujets où il est traité. 1. De la sécurité. 2. Du bien & du mal qu'il y a dans l'empressement avec lequel on recherche les consolations. 3. De l'usage que nous devons faire de nôtre tems.

4. Du bon & du mauvais usage des Conversations.
15. *Observationes Historico - Ecclesiasticae, quibus eruitur veteris Ecclesiae sensus circa Pontificis Romani potestatem in definiendis fidei rebus.*
16. *De insanabili Romanae Ecclesiae Scepticismo dissertatio.* Ce Livre a été traduit en François par *Nicolas Chalaire*, & on donnera cette Traduction à la place de l'Original qui n'est pas de la portée de tous les Lecteurs. Cette Traduction a pour titre, comme *Mr. de la Placette* l'avoit souhaité : *Traité du Pirrbonisme de l'Eglise Romaine.*
17. De l'Autorité des sens contre la Transubstantiation.
18. Traité de la Foi divine en 4. Tom.
19. Dissertation sur divers sujets de Morale & de Théologie.
20. Réponse à deux Objections qu'on oppose de la part de la Raison à ce que la Foi nous apprend sur l'origine du mal, & sur le Mystère de la Trinité, avec une adition où l'on prouve que tous les Chrétiens sont d'accord sur ce qu'il y a de plus incompréhensible dans le Mystère de la Prédestination.
21. Eclaircissement sur quelques difficultés qui naissent de la considération de la Liberté nécessaire pour agir moralement, avec une adition où l'on prouve contre *Spinoza* que nous sommes libres, pour servir de suite à la

la Réponse aux Objections de Mr. *Baile*.

22. Réponse à une Objection qui tend à faire voir que si Dieu a résolu des Evénemens, on peut négliger les soins qui paroissent les plus nécessaires, avec une adition, où l'on examine le Dogme de la Prémotion physique.
23. Nouvelles Réflexions sur la Prémotion physique, & sur les Jeux de Hazard, pour servir de Réponse, d'un côté aux Invectives de Mr. *Naudé*, Professeur de Mathématiques à *Berlin*, & de l'autre à Mr. de *Joncourt*, Pasteur à la *Haie*.
24. Lettre à Mr. *Rou*, où il lui propose quelques Objections contre son sentiment sur les septante semaines de DANIEL.
25. Traité de la Justification, divisé en trois Livres.

La Vie de l'Auteur sera placée à la tête de l'Ouvrage.



LAUSANNE.

**L**ettres & Monumens de trois Pères Apostoliques, St. CLEMENT, Evêque de Rome; St. IGNACE, Evêque d'Antioche; St. POLICARPE, Evêque de Smirne; avec la Relation du Martir des derniers: Le tout traduit fidèlement sur le Texte Original, avec des Remarques, & quatre petites

*Petites Dissertations.* Par ABRAHAM RUCHAT  
M. D. S. E. Professeur en Théologie à LAUSANNE  
& Recteur de l'Académie. A Leide, chez Jean  
Luzac 1738. 2. Tomes in 12. contenant 793.  
Pages, sans la Préface, & l'Indice des Mots  
Grecs & Hebreux expliqués dans les Remarques.

Mr. RUCHAT s'est fait conoitre depuis long-  
tems dans la République des Lettres, par di-  
vers Ouvrages qui ont été bien reçus du Pu-  
blic, & en particulier par son *Histoire de la Ré-  
formation de la Suisse*. Il fait paroître beaucoup  
de Savoir & de Piété dans tout ce qu'il écrit.  
L'Ouvrage que nous annonçons en est une  
preuve autentique. L'édification que les Chré-  
tiens peuvent retirer des Epîtres de ces Sts. Evê-  
ques, Disciples immédiats des Apôtres, a porté  
ce Pieux Théologien à les traduire en faveur de  
ceux qui n'entendent pas la Langue Grèque.

La première Epître de *St. Clément*, adressée  
aux *Corinthiens*, qui est à la tête de ce Volume,  
avoit déjà été traduite en François par Mr. TEIS-  
SIER, célèbre Avocat de Nîmes: Traduction  
qui n'étoit pas connue à Mr. Ruchat. La se-  
conde Pièce passe pour une seconde Epître de  
*St. Clément aux Corinthiens*; mais le Traduc-  
teur remarque que c'est plutôt une *Homélie* ou  
*Fragment d'Homélie*, qu'une Lettre adressée à  
quelqu'un.

Il y a ensuite sept Lettres de *St. Ignace* à  
diverses Eglises; la Relation du Martire de  
cet



cet Evêque; l'Épître de *St. Policarpe* aux *Philipiens*, & une Lettre de l'Église de *Smirne* adressée à celle de *Philadelphie* : Cette dernière Pièce contient la Relation du Martire de ce *St. Evêque* de *Smirne*. Tous ces Ecrits sont un glorieux témoignage du zèle & de la Piété de ces *Sts. Pères* & des anciens *Chrétiens*.

Les Remarques que *Mr. Ruchat* a ajoutées par tout, sont savantes & instructives : Elles éclaircissent quantité d'endroits, & il y rend raison de la manière dont il traduit son Original.

Le Traducteur donne ensuite quatre Dissertations; La première roule sur l'usage que les Réformés peuvent tirer de ce Recueil contre l'Église Romaine : La seconde contient des Recherches curieuses sur l'origine de la Tradition qui attribue aux Apôtres *ST. PIERRE* & *ST. PAUL* la fondation de l'Église de *Rome* : La troisième renferme des Pensées sur l'Unité de l'Église & le Schisme : La quatrième est une Dissertation modeste & pacifique sur l'Épiscopat. Toutes ces Dissertations nous paroissent écrites avec beaucoup de modération & de solidité. Les *Chrétiens* peuvent certainement retirer beaucoup de fruit de la Lecture de cet excellent Recueil, où on voit régner partout beaucoup d'onction & une Piété distinguée.



## R E M E D E,

*Contre la Pierre & la Gravelle, que le Parlement d'Angleterre a achetée 5000. Liv. Sterling de Mademoiselle STEPHENS, pour l'utilité publique.*

**C**E Remède consiste en une Poudre, une Décoction & des Pillules. La Poudre consiste en Coquilles d'œufs & en Escargots de Jardins calcinez.

La Décoction est faite de certaines Herbes bouillies dans de l'eau, où l'on ajoute une boule de Savon, mêlé avec du *Nasturtium* brûlé, & du Miel.

Les Pillules sont composées d'Escargots calcinez, semence de Breonia, ou Vigne vierge, & de Bardane, fruits de Frêne, de Cynorrhodon & d'Aubépine, brûlez jusqu'à un certain degré, savon & miel.

*Composition de la Poudre.*

Prenez 100. Coquilles d'œufs bien netoïées, faites - les sécher, & broïez - les avec la main, remplissez en légèrement un Creuset de la 22. sorte, lequel tient environ trois Pintes. Mettez - le dans le feu, en le couvrant avec une Tuile; faites un bon Feu, jusqu'à ce que ces Coquilles soient reduites en une Poudre grisâtre, qui a un goût fort salé; cette Opération dure bien 8. heures. Mettez cette Poudre dans

un

un Pot de Terre net & sec, dont elle n'occupe que les trois quarts, afin qu'il reste de la place pour la Fermentation, qui se fait dans cette Poudre quand elle est refroidie. Laissez ce Pot découvert pendant deux Mois, dans un endroit sec. Pendant ce tems - là cette Poudre prendra un goût plus doux, & la partie assés calcinée, deviendra une Poudre si fine qu'on pourra la passer par un fin Tamis ordinaire; ce qu'il faut faire éfectivement.

Prenez de la même manière des Escargots de Jardins, (Coquille & insecte) nétoiyés-les bien & remplissez en un Creuset comme ci-dessus; mettez le Creuset au Feu de même, mais il ne doit pas y rester plus d'une heure: Tirez en ensuite vos Escargots, & les reduisez dans un Mortier en une Poudre fine, qui sera d'un gris foncé.

NB. Si on se sert de Charbon de Terre, il faut couvrir le Creuset de gros Charbons, afin de n'être pas obligé d'y en remettre de nouveaux.

Prenez la Poudre de Coquilles d'œufs de six Creusets, & la Poudre d'Escargots d'un Creuset, mêlez-les ensemble & broiez-les dans un Mortier, puis passés le tout par un fin Tamis: Vous mettrez d'abord cette Poudre dans des Bouteilles bien bouchées, & les conserverés dans un endroit sec. J'y ajoute ordinairement un peu de *Nasturtium*, brûlé jusqu'à ce qu'il soit

soit noir, & broié; mais je ne l'ai fait que pour déguiser ma Poudre.

On peut toute l'Année préparer les Coquilles d'Oeufs, mais il vaut mieux le faire en Été; il faut préparer la Poudre d'Escargots en Mai, Juin, Juillet & Août; celle des trois premiers Mois me paroît la meilleure.

*Préparation de la Décoction.*

Prenez quatre Onces & demi du meilleur Savon d'Alicante, broïez-le dans un Mortier avec une bonne Cuillerée de *Nasturtium*, brûlé jusqu'à ce qu'il soit noir, & autant de Miel qu'il en faudra pour en faire une pâte, dont on fait une boule.

Prenez cette boule, de la Camomille verte, du Fenouil, du Persil, ou de l'Ache & des feuilles de Bardane, de chacune une Once (si on n'a pas ces Herbes fraîches, il faut prendre la même quantité de leur Racine) hâchés le tout, coupés la boule de Savon en petits morceaux, & faites bouillir le tout pendant une demie heure dans un Pot d'Eau (deux quarts, mesure Angloise) passés le tout au tamis, & donnés de la douceur à l'Eau avec du Miel.

*Préparation des Pillules.*

Prenez de la Poudre des Escargots calcinés, semence de Breonia, semence de Bardane, fruits de Frêne, de Cynorrhodon & d'Aubepine, de chacune égale quantité, faites-les brûler jusqu'à

qu'à ce qu'ils deviennent noirs , c'est-à-dire jusqu'à ce qu'ils ne fument plus ; mêlés le tout ensemble , broiés - le dans un Mortier, & passés le par un fin Tamis ; prenés une bonne Cueillerée de cette Mixtion , & quatre Onces du meilleur Savon d'Alicante , pilés & broiés le tout dans un Mortier avec S. q. de miel pour en faire une pâte , de consistance à former des Pillules ; de chaque Once il faut faire 60. Pillules.

*Méthode de l'usage de ce Remède.*

Si l'on a une Pierre formée dans la Vessie ou dans les Reins , il faut prendre trois fois le jour , savoir le matin après déjeûner , l'après-midi à 5. ou 6. heures , & le soir en se couchant , une Dose de la Poudre , qui est de 26. grains , mêlée dans un Verre de Vin blanc, de Cidre ou de Ponche foible. Après chaque Prise il faut boire une demi Pinte de la Décoc-tion , froide ou un peu tiède.

Cette Médecine cause souvent dans le commencement de grandes douleurs ; dans ce cas là , il faut prendre quelque'Opiate , qu'on répète aussi souvent qu'il est nécessaire.

Si le Malade devenoit constipé pendant l'usage de ce Remède , il faut qu'il prenne quelque électuaire , jusqu'à ce qu'il n'ait plus cette incommodité , mais pas plus longtems ; car il faut surtout avoir soin de n'avoir pas le ventre trop libre , afin que le Remède ne passe trop

trop vite; en ce cas on pourroit augmenter la Dose de la Poudre, qui est astringente, ou diminuer celle de la Décoction, qui est apéritive: On peut sur cela consulter son Médecin.

Pendant l'usage de ce Remède, il faut s'abstenir de Mets salés, de Lait & de Vin rouge; il faut peu boire & prendre un peu d'exercice; afin que l'urine imprégnée du Remède, reste plus longtems dans la Vessie.

Si l'Estomac ne peut supporter la Décoction, il faut, après chaque Dose de la Poudre, prendre une sixième partie de la boule faite pour faire les Pillules.

Si le Malade est âgé, d'une Constitution foible, ou afoiblie, soit par la douleur, soit par le défaut d'appétit, il faut augmenter la proportion de la Poudre d'Escargots, ordonnée ci-dessus; cette Augmentation peut-être faite jusqu'à ce qu'il y ait égale portion des ingrédients. On peut aussi diminuer la Dose de la Poudre & de la Décoction. Mais dès que la Personne peut prendre celle qui est ordinaire, il faut le faire.

A la place des simples, ou Racines sulfites, j'en ai quelquefois employé d'autres, comme Mauves, Aithea, ou Guimauves jaunes, blanches & rouges, Pissanlits ou Dents de Lion, Cresson d'eau, Cranium ou Raifort, sans y trouver de différence essentielle.

Quant aux Pillules on s'en sert dans les accès

gès de Gravelle accompagnés de douleurs dans les Reins, de Vomissement ou d'envie d'uriner, causée par une retention. Dans ce cas il faut prendre Nuit & Jour, d'heure en heure, six Pillules, jusqu'à ce que la douleur soit apaisée: Si on en prend 10. ou 15. par jour, on empêche que la Gravelle ne se forme.



### LOTÉRIE DE NEUCHATEL.

Les Livres de la Loterie de NEUCHATEL seront fermés le 11. Novembre prochain, & la première Classe se tirera infailliblement le 18. du même Mois, conformément au Nouveau Plan, rendu public, qui est même plus avantageux que le premier, surtout par le retranchement du Crédit & le sacrifice du bénéfice qui en résultoit.



MARRON est le Mot du Logogriphe d'Août.



### LOGOGRIPE.

JE suis un Philosophe Antique,  
Chéri du Vertueux, chéri du Libertin,  
Juge exquis, sévère Critique,  
Des vices d'un fameux Romain:  
Sept Lettres composent mon Nom:  
On trouve dans les trois premières,

Un Vent impétueux , qui comme le Canon ,  
 Dissipe des Troupes entières ;  
 Si l'on prend les quatre dernières ,  
 Je suis un Fleuve ensié de diverses Rivières.  
 Otez deux traits du tout , j'instruirai les Dévots :  
 Ces traits sont ma seconde & ma troisième Lettre.  
 Otez les deux premières , vous aller voir paroître ,  
 Et le Siège des Rois & celui des Grimauds.  
 M'ôte-t-on la Queue & la Tête ,  
 Mon odeur me découvrira ,  
 Sus beaux Esprits que l'on s'apprête ,  
 Voilà le prix de qui me trouvera.



T A B L E.

<b>L</b> ETTRE de Mr. Roques à Mr. l'Abé Goujet , Cha- noine de St. Jaques l'Hôpital à Paris.	3.
Résutation des Anecdotes de Mr. l'Abé d'Olivet tou- chant Mr. Baile.	21.
Lettre du Marquis d'Argens aux Auteurs du Journal Helv.	44.
Dialogue en Vers entre l'Amour & le Quadrille.	47.
Suite de l'Extrait de l'Histoire du Comté de Bourgogne.	52.
Nouvelles Editions de trois Ouvrages de Mr. Ostervald.	78.
Autre Edition des Oeuvres de Mr. De la Placette.	82.
Lettres de St. Clément , de St. Ignace & de St. Policar- pe , &c. traduit du Grec en François , par Mr. Ruchat.	87.
Remède contre la Pierre & la Gravelle , acheté par le Par- lement d'Angleterre.	90.
Loterie de Neuchâtel.	95.
Logogriphe.	96.



E R R A T A.

- Page 10. Ligne 24. Vous ne me faites , Lisés , vous me faites  
 12. Ligne 16 sensum , lisés , servum  
 18. Ligne 3. autre , lisés , autres